Opération Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Programme d'actions - septembre 2015



Structure porteuse:

Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Site:

Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel

Grand Site

Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Syndicat Mixte

Documents issus des travaux des Cabinets :



PROGRAMME D'ACTIONS - SOMMAIRE

calendrier, coût estimatif, maîtrise d'ouvrage et partenaires financiers	4
Axe 1 - Qualité des paysages	7
Action 1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'aménagement des sites classés	8
Action 2 : Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels	11
Action 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet global pour l'estuaire de l'Islet	14
Action 4 : Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du Routin	17
Action 5 : Coordonner les actions de lutte contre les espèces invasives	21
Action 6 : Elaborer un projet de requalification autour des RD	23
Action 7 : Réduire la place de la publicité dans le paysage	26
Action 8 : Valoriser les ouvrages historiques	28
Action 9 : Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements	•
du Grand Site	31
Action 10 : Mettre en place un observatoire des paysages	35
Axe 2 - La Promesse Grand Site	39
Action 11 : Requalifier l'accueil du public sur le Cap Fréhel et le doter d'un équipement pivot de type	
Maison de site	40
Action 12 : Créer des outils d'interprétation adaptés à tous les publics, outiller la découverte	
scolaire et encourager l'action des structures d'éducation à l'environnement et des associations	
locales œuvrant pour la découverte du patrimoine	44
Action 13 : Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les parcours par une	
définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral	47
Action 14: Inscrire les valeurs du Grand Site dans le projet communal (charte architecturale,	
urbaine et paysagère), réaliser un cahier de recommandations et valoriser les entrées de bourgs	53
Action 15 : Améliorer l'offre de randonnée et renforcer l'offre de transports en commun depuis les	
gares et les bourgs jusqu'aux caps	56
Axe 3 - L'économie du territoire	59
Action 16: Valoriser les campings	60
Action 17 : Faire émerger des points d'intérêt sur le territoire relayant la dynamique Grand Site	
sur des thématiques complémentaires et générant des retombées (bourgs de Plévenon et de	
Plurien, criée et aire du Cap d'Erquy)	64
Action 18 : Valoriser l'offre de randonnée et la rendre lisible par un portail Web global de l'offre	
de découverte Grand Site	68

Action 19 : Valoriser les services adaptés aux randonneurs et en faire émerger de	
nouveaux, notamment locations de vélo, maillés à l'échelle du territoire	70
Action 20 : Mettre en œuvre une stratégie Grand Site de communication tirant partie de la	
notoriété Grand Site et ciblant des publics en ailes de saison (type produits touristiques	
« escapades douces sans voiture » et séjours nature)	72
Action 21 : Valoriser une agriculture diversifiée génératrice de richesses paysagères	75
Action 22 : Promouvoir les ressources du Grand Site notamment maritimes par une route des saveurs,	
des visites d'exploitations et d'artisanat, la vente directe de produits locaux, la qualification	
des restaurants et tous labels adéquats	77

Tableau de synthèse du programme d'actions de l'OGS Cap d'Erquy-Cap Fréhel : Priorité, calendrier, coût estimatif, maîtrise d'ouvrage et partenaires financiers

N°	Axe / Action	Priorité	Objectif	Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	Coût estimé (Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	Maîtrise d'ouvrage (/avec partenaires principaux)	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	Partenaires financiers potentiels (hors financements ingénierie - Grand Site)
	AXE 1 : LA QUALITE DES PAYS	AGES											
1*	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'aménagement des sites classés	1	Concevoir un plan global pour les deux caps	*	*	*	*	*	*	40 000 € (pour plan gestion uniquement ; mesures de gestion non évaluées)	Commune Plévenon (/CELRL), CG (/Commune Erquy)	Coordination entre les 2 sites et <u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)	Communes, DREAL, CELRL, CG, CR, Contrats N2000 (Etat/Europe)
2*	Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels	1		*	*	*	*	*	*	15 000 €	Toutes les Communes, CG, CELRL voir Grand Site	Appui technique (+ Opérateur N2000) voir Coordination	Communes, DREAL, CG, CR, Contrats N2000 (Etat/Europe)
3	Elaborer et mettre en œuvre un projet global pour l'estuaire de l'Islet	2	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des espaces		*	*	*	*	*	15 000 € (pour plan global uniquement ; mesures de gestion non évaluées)	CG (/Communes, Cdc)	<u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)	Commune Plurien (voir Erquy et Fréhel), CG, CR, DREAL
4	Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du Routin	3	naturels littoraux	*		*	*	*	*	réhabilitation aux frais du carrier)	Commune Fréhel, Etat, SARL Carrières de l'ouest	<u>Acteur associé</u> et <u>Appui technique</u>	-
5	Coordonner les actions de lutte contre les espèces invasives	1		*	*	*	*	*	*	Non évalué	Grand Site, Communautés de communes (/Communes, CG)	Coordination des actions des collectivités et Appui technique (+ Opérateur N2000)	Communes, Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)
6	Elaborer un projet de requalification autour des RD	2	Concevoir et réaliser un projet intercommunal de valorisation de la RD786	*	*	*	*	*	*	Voir fiches actions 7, 13 et 14	Grand Site (/CG, Communes, Cdc, Etat)	<u>Coordination</u> des actions des collectivités	Communes, Cdc, DREAL, CG, CR
7*	Réduire la place de la publicité dans le paysage	1	Requalifier et valoriser les espaces publics autour d'un projet GS		*	*	*			Non évalué	Grand Site (/CG, Communes, Cdc)	Coordination des actions des collectivités	Communes, Cdc, DREAL, CG, CR
8	Valoriser les ouvrages historiques	2	Valoriser le patrimoine	*		*	*	*	*	10 000 € (petit patrimoine) + au minimum 500 000 € / édifice (ouvrages Harel de la Noë) + 15 000 € (étude viaduc Caroual)	Toutes les Communes, Communautés de communes, CG, propriétaires	Coordination (petit patrimoine) et Acteur associé (ouvrages Harel de la Noë)	Communes, Cdc, CG, CR, Etat, Fonds européens, Mécénat, Caisse des Dépôts, Fondation patrimoine, Associations locales
9	Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements du GS	2	Préserver et valoriser la trame bocagère et les petits boisements	*			*			10 000 € (étude paysagère)	Grand Site et Communautés de communes	Conduite de l'action	Grand Site, DREAL, Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)
10	Mettre en place un observatoire des paysages	2	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des EN littoraux	*		*	*	*	*	40 000 €	Grand Site (/CAUE, DREAL, CR)	Conduite de l'action	Grand Site, DREAL, CR
	AXE 2 : LA PROMESSE GRAND S	SITE											
11*	Requalifier l'accueil du public sur le Cap Fréhel et le doter d'un équipement pivot de type Maison de site	1	Concevoir un plan global pour les deux caps	*	*	*	*	*		350 000 € (phare) + 840 000 € (projet global - chiffrage Freytet 2013) + 350 000 € (parking/cheminements bourg - chiffrage Phytolab 2008) + 750 000 € (ancien phare)	Commune de Plévenon, CELRL	<u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)	Commune Plévenon, DREAL, CELRL, CG, CR, Fonds européens, MH

N°	Axe / Action	Priorité	Objectif	Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	Coût estimé (Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	Maîtrise d'ouvrage (/avec partenaires principaux)	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	Partenaires financiers potentiels (hors financements ingénierie - Grand Site)
12	Créer des outils d'interprétation adaptés à tous les publics, outiller la découverte scolaire et encourager l'action des structures d'éducation à l'environnement et des associations locales œuvrant pour la découverte du patrimoine	1	Transmettre l'esprit des lieux et l'ensemble de ses valeurs	*		*	*			100 000 €	Grand Site, Gestionnaires sites (Communes, CG, CELRL)	Conduite de l'action (schéma global signalétique) et Appui technique (voir Coordination au besoin)	Communes, DREAL, CELRL, CG, CR, Fonds européens
13*	Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les parcours par une définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral	1	Valoriser les circulations et déplacements	*		*	*	*	*	250 000 € (haltes) + 570 000 € (parkings, hors CF) + Voir aussi fiches actions 7, 9, 14, 15, 16, 21	Grand Site, Toutes les Communes, CG, CELRL	Conduite de l'action (schéma global déplacements) et Appui technique (voir Coordination au besoin)	Communes, DREAL, CG, CR, CELRL, Fonds européens
14	Inscrire les valeurs du Grand Site dans le projet communal (charte architecturale, urbaine et paysagère), réaliser un cahier de recommandations et valoriser les entrées de bourgs	1	Requalifier et valoriser les espaces publics autour d'un projet GS	*			*	*		20 000 €	Grand Site, Toutes les Communes	Coordination et Conduite de l'action (charte et cahier de recommandations)	Grand Site, Communes, DREAL, CR
15*	Améliorer l'offre de randonnée et renforcer l'offre de transports en commun depuis les gares et les bourgs jusqu'aux caps	1	Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources, et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites fréquentés	*		*	*			- (frais de personnel uniquement si étude réalisé en régie)	Grand Site, CG	Conduite de l'action (schéma global déplacements) et Appui technique	-
	AXE 3 : L'ECONOMIE DU TERRI	TOIRE											
16	Valoriser les campings	1	Valoriser les équipements d'accueil du public dans les EN littoraux	*			*	*	*	500 000 €	Toutes les Communes	<u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)	Communes, DREAL, CG, CR, Fonds européens
17	Faire émerger des points d'intérêt sur le territoire relayant la dynamique Grand Site sur des thématiques complémentaires et générant des retombées (bourgs de Plévenon et de Plurien, criée et aire du Cap d'Erquy)	2	Transmettre l'esprit des lieux et l'ensemble de ses valeurs		*	*	*	*	*	Bâtiment bourg Plévenon = 600 000 € (études + muséographie) - non chiffrés remise aux normes locaux et frais fonctionnement; Bâtiment bourg Plurien = 100 000 € (études + muséographie) - non chiffré remise frais fonctionnement; Extension criée = 1 800 000 € (travaux + muséographie) - non chiffré frais fonctionnement; Bâtiment aire du Cap Erquy = 150 000 € (travaux) + Voir aussi fiche action 13	Communes Erquy, Plurien et Plévenon, CCI, CG	Appui technique	Communes, DREAL, CCI, CG, CR, Fonds européens

N	1°	Axe / Action	Priorité	Objectif	Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	Coût estimé (Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	Maîtrise d'ouvrage (/avec partenaires principaux)	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	Partenaires financiers potentiels (hors financements ingénierie - Grand Site)
1	18	Valoriser l'offre de randonnée et la rendre lisible par un portail Web global de l'offre de découverte Grand Site	2	Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes	*		*	*			50 000 €	Grand Site ou Destinations touristiques	<u>Conduite d'action</u> ou <u>Appui technique</u>	Grand Site, Communes, Cdc, OT, DREAL, CG, CR ou financeurs Destinations touristiques
1	19	Valoriser les services adaptés aux randonneurs et en faire émerger de nouveaux, notamment locations de vélo, maillés à l'échelle du territoire	1	ressources, et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites fréquentés	*	*	*	*			(développement activités aux frais des prestataires)	CAD	Appui technique	-
2	20	Mettre en œuvre une stratégie Grand Site de communication tirant partie de la notoriété Grand Site et ciblant des publics en ailes de saison (type produits touristiques « escapades douces sans voiture » et séjours nature)	2	Améliorer la répartition des visiteurs au-delà des pics estivaux et adapter les produits à des publics prioritaires	*		*	*	*	*	- (création de produits uniquement)	CAD, Grand Site	Conduite d'action et Coordination	-
2	21	Valoriser une agriculture diversifiée génératrice de richesses paysagères	2	Mettre en valeur l'identité rurale et l'activité agricole du GS	*	*	*	*	*	*	(actions bassins versants pour les modifications de pratiques agricoles)	Communautés de communes	Appui technique	Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)
2	22	Promouvoir les ressources du Grand Site notamment maritimes par une route des saveurs, des visites d'exploitations et d'artisanat, la vente directe de produits locaux, la qualification des restaurants et tous labels adéquats	3	Créer des liens avec l'économie traditionnelle				*	*	*	frais de personnel uniquement pour animation réseau) + Voir fiche action 17 pour bâtiment Plurien	Grand Site ou Destinations touristiques	Conduite d'action ou Appui technique	-
	Coût global estimatif										7 075 000 €			

Axe 1 : La qualité des paysages



Action 1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'aménagement des sites classés

Action 2 : Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels

Action 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet global pour l'estuaire de l'Islet

Action 4 : Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du Routin

Action 5 : Coordonner les actions de lutte contre les espaces invasives

Action 6 : Elaborer un projet de requalification autour des RD

Action 7 : Réduire la place de la publicité dans le paysage

Action 8: Valoriser les ouvrages historiques

Action 9 : Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères et des

petits boisements du Grand Site

Action 10: Mettre en place un observatoire des paysages

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 1*	Objectif	Concevoir un plan global pour les deux caps	Priorité 1
	Action	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'aménagement des sites classés	

Le Cap Fréhel: Depuis 1967, les landes du Cap Fréhel sont classées selon la Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels. Cependant, ce statut de protection n'apporte pas de garantie concernant la gestion du site. Des dynamiques naturelles sont à l'œuvre dans les landes, du fait notamment de l'abandon des pratiques d'écobuage, de fauche ou de pâturage. De plus, la pression touristique génère nuisances et dégradations. Ces dynamiques ne sont pas réellement évaluées à ce jour. La quasi-totalité du site est propriété de la Commune de Plévenon.



Le Cap d'Erquy: Le Cap d'Erquy, ses abords et le DPM constituent un site classé depuis 1978. Dans sa plus grande partie, il est depuis cette même période une propriété départementale. La coexistence de la lande et des boisements fait partie de l'identité et de la richesse du site. Cependant les dynamiques naturelles menacent à terme la richesse des milieux et des paysages.

Les deux caps sont intégrés au site Natura 2000 « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », dont le Document d'objectifs a été approuvé en 2001 et définit des objectifs de gestion des espaces naturels:

- ✓ GH1- Préserver le faciès des landes sèches littorales
 ✓ GH2- Préserver l'originalité des landes humides intérieures
 ✓ GH5- Réhabiliter l'habitat de haut de falaise
 ✓ GH6- Définir les enjeux de préservation et de gestion sur l'estran et le milieu marin
 ✓ GH7 Stratégie : Maintenir des conditions d'habitat favorables à la Fauvette Pitchou
- ✓ GH8 Stratégie : Préserver les habitats de landes favorables à l'Engoulevent d'Europe
- ✓ GH9 Stratégie : Assurer la tranquillité des oiseaux en période de reproduction
- ✓ GH10 Stratégie: Assurer le maintien des populations de Chiroptères
- ✓ GH11 Stratégie : Assurer le maintien des populations de reptiles et d'amphibiens

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Evolution et appauvrissement de la lande ; des difficultés de gestion des milieux naturels sur certains sites.
- → Enjeux : Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux, et particulièrement sur les sites classés.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

Sur le Cap Fréhel:

→ Actions déjà engagées : Depuis les années 90, réhabilitation du Cap avec l'optimisation des sentiers et des stationnements et des opérations ponctuelles de restauration de la lande (via Contrats Natura 2000), MO Commune de Plévenon / Syndicat mixte des Caps ; Définition et mise en œuvre du Schéma départemental Véloroutes-voies vertes (reliant les deux caps, valorisant les ouvrages Harel de la Noë et enrayant le stationnement sauvage sur le Cap Fréhel), MO Conseil général.

→ Actions en cours : Destruction partielle de l'ancien restaurant du Cap Fréhel (création d'un belvédère d'observation), affectation des phares/définition d'un projet d'ensemble sur le cap (débuté par le Cabinet Freytet en 2013) et définition d'une zone d'intervention, MO Conservatoire du littoral.

Sur le Cap d'Erquy:

- → Actions déjà engagées, et en cours de finalisation : Actions de gestion au titre des ENS (et via Contrats Natura 2000), MO Conseil général = gestion pastorale de la lande, limitation des semis de pins, éradication des invasives, roulage de fougères. + Requalification du Cap d'Erquy (maîtrise des flux de fréquentation), MO Commune d'Erquy / Conseil général.
- \rightarrow Actions en cours : Plan de gestion et d'aménagement forestier, en lien avec l'ONF, sur 185 ha, MO Conseil général.

Finalité de l'action 1

Sur le Cap Fréhel, de multiples études et des travaux ponctuels ont été réalisées mais, à ce jour, il apparaît clairement que la gestion et les aménagements sont insuffisants pour permettre la préservation et la valorisation du site au regard de sa valeur exceptionnelle. Sur le Cap Erquy, des actions importantes sont engagées mais ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans un projet global, à l'échelle des deux caps.

La finalité de l'action serait donc :

- ✓ Définir les objectifs de gestion et d'aménagement des deux sites classés, en cohérence et en coordination ;
- ✓ Assurer la continuité des actions et leur évaluation.

Descriptif de l'action 1

L'action consiste donc en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion et d'aménagement pour chacun des deux sites classés. Il constituera un document unique pour chaque site, partagé, proposant une vision globale et transversale de l'espace; il permettra de mettre en évidence les enjeux puis de définir des objectifs de gestion à moyen et long terme et les moyens d'y parvenir à travers la rédaction de fiche-actions. Sur les deux sites, de nombreuses études existent déjà et pourront alimenter en partie le diagnostic, mettre en évidence les dynamiques, évaluer les fonctionnalités des écosystèmes et analyser le contexte socio-économique.

Pour le Cap d'Erquy, le plan est en cours d'élaboration par le Conseil général. Pour le Cap Fréhel, il s'inscrira dans la définition d'un projet global en 2015/2016 par le CELRL, avec la Commune de Plévenon et les partenaires du site, qui s'inspirera des travaux du Cabinet Freytet de 2013 et repris dans la note d'intention OGS (valorisation des phares; préservation des pelouses et landes littorales, et réorganisation des sentiers; création de « points d'interprétation » afin de valoriser le patrimoine naturel, notamment ornithologique, et culturel, via les vestiges historiques; suppression du parking au pied du phare, et maintien du stationnement payant amont dit « de la tégnouse »...) - voir également Action 11.

Dans un second temps, chaque plan de gestion sera mis en lien avec le schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels remarquables - voir Action 2.

A terme, un plan de gestion et d'aménagement unique des sites classés pourra être recherché, augmentant encore la cohérence entre le traitement des deux caps, tout en tenant compte de leurs spécificités.

Enfin, cette action nécessite la mise en place d'un système de gouvernance adapté à chacun des sites, mais créant du lien entre les deux caps. Les instances Natura 2000 (COPIL et Comité technique et scientifique) servent déjà à partager et mutualiser des opérations mais pourraient être encore davantage optimisées, avec des interventions plus régulières des différents maîtres d'ouvrages ; également, pour garantir la cohérence « Grand Site » entre les caps, des membres du Comité de pilotage OGS pourraient intégrés le Comité de pilotage des sites classés...

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)		
Cap Erquy : Conseil général	Commune Erquy	<u>Coordination</u> entre les 2 sites		
Cap Fréhel :	CG, CELRL	et <u>Appui technique</u>		
Commune Plévenon	+ Etat	(+ Opérateur N2000)		

D'autres partenaires techniques seront à associer : ONF, associations environnementales, services de l'Etat, organismes scientifiques...

Pour le Cap Fréhel, si la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du plan est bien assurée par la Commune, elle pourrait ensuite déléguer la maîtrise d'œuvre à un organisme autre, ne disposant pas aujourd'hui au sein de ses services des moyens nécessaires. Par convention avec le Conseil général au titre des ENS ou le CELRL, elle pourrait également confier à ces structures certaines missions comme l'élaboration même du plan, en restant pilote du projet et de son Comité de pilotage.

	С	alendrier	prévisionn	Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels		
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
	*	*	*	*	*	40 000 € (pour plan gestion CF Communes, DREA uniquement / celui du CELRL, CG, CR	
*	Plan de	e gestion	M	ise en oeu	vre	CE étant en cours ; mesures de gestion non évaluées)	Contrats N2000 (Etat/Europe)

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 2*	Objectif	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des espaces naturels littoraux	Priorité 1
	Action	Mettre en place un schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels	

Le Grand Site connaît sur son territoire:

- ✓ Deux sites classés uniques et très fréquentés pour lesquels il faut prévoir un plan de gestion et d'aménagement voir fiche action 1 ;
- ✓ Un site Natura 2000 qui couvre une large bande littorale et pour lequel sont prévues dans le DOCOB des actions ponctuelles de gestion des espaces naturels ;
- ✓ Un grand nombre de zones humides, pour lesquelles les Communautés de communes œuvrent à la préservation ;
- ✓ Une maîtrise foncière importante par les collectivités et notamment sur les espaces naturels remarquables (îlot St Michel, Pléhérel, Pourtours Baie de la Fresnaye... voir Action 3 pour le marais de l'Islet);
- ✓ Un milieu marin exceptionnel avec la présence d'une aire marine protégée en projet dont la gouvernance n'est à ce jour pas définie.

La gouvernance de la gestion des sites littoraux implique de nombreux acteurs et est peu lisible. Le manque de coordination des différentes collectivités est visible dans le paysage et nuit à la cohérence et à la continuité du Grand Site.

Egalement, malgré les actions ponctuelles de gestion entreprises dans le cadre de Natura 2000, les dispositifs de suivi relatifs aux habitats (et aux espèces) sont insuffisants pour mesurer l'évolution de la biodiversité.



Enfin, certaines des opérations menées ne répondent pas suffisamment aux enjeux de préservation et de gestion des espaces naturels.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Des difficultés de gestion des milieux naturels sur certains sites.
- \rightarrow Enjeux : Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion sur le massif dunaire du Vieux bourg, MO Commune de Fréhel ; Animation du dispositif Natura 2000 (mise en œuvre d'opérations de gestion au travers des Contrats Natura 2000), MO Syndicat mixte des Caps / Communes / Conseil général.
- → Actions en cours : Reconquête de la qualité de l'eau et mise en œuvre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (programme d'actions « bassins versants »

multithématiques et notamment relatifs aux zones humides), MO Communauté de communes Côte de Penthièvre et Communauté de communes du Pays de Matignon; Réalisation du plan de gestion de la flèche dunaire de Sables-d'Or-les-Pins, MO Conseil général; Etude de sensibilité avifaunistique et préconisations concernant les sports de nature, MO Conseil général; Aménagement et gestion de la Vallée de Diane (travaux forestiers et réorganisation des cheminements), MO Communes de Plurien et de Fréhel; Intégration de la Baie de la Fresnaye au dispositif Natura 2000, avec refonte/mise à jour globale du Document d'objectifs, MO Syndicat mixte des Caps.

Finalité de l'action 2

L'action consiste à élaborer un document cadre destiné à :

- ✓ Permettre une continuité paysagère et environnementale des espaces naturels côtiers;
- √ Faciliter et optimiser la gestion des espaces naturels publics ;
- ✓ Assurer une qualité d'accueil et d'usages sur le littoral;
- ✓ Evaluer les résultats de cette gestion sur la biodiversité du site pour poursuivre les actions de gestion les plus pertinentes ou réajuster les interventions ;
- ✓ Préciser les modalités de gouvernance pour chaque site.

Descriptif de l'action 2

Le schéma de gestion et d'évaluation des espaces naturels remarquables aura pour objet la mise en cohérence et en perspective de l'ensemble des opérations et des études en cours ou projetées. Il se présentera comme un document stratégique d'acquisition et de gestion sans avoir une portée règlementaire. Il aura une visée pré-opérationnelle de programmation sans rentrer dans le détail de chaque site qui fera, individuellement, l'objet de réflexions détaillées : gestion des campings, gestion des espaces naturels, etc. - voir fiches concernées. A partir d'un périmètre reconnu, il proposera un schéma indicatif d'organisation et de fonctionnement des sites, effectuera des propositions de plan d'aménagement et de valorisation.

Le Schéma intègrera les travaux en cours, notamment l'étude de sensibilité avifaunistique menée par le Département sur l'ensemble des Côtes d'Armor, avec un travail plus spécifique sur le territoire des caps (PDESI à l'échelle locale). Ce document, qui devra être partagé, émettra des recommandations pour la gestion des espaces naturels selon les activités pratiquées et leur impact sur l'environnement.

Le déroulement de son élaboration :

- 1. Zonage des espaces en fonctions des problématiques et des modalités de gestion ;
- 2. Pour chaque ensemble, définition d'un mode de gouvernance qui permette la prise en compte transversale des sites : approche paysage, environnement, voirie, espaces publics, qualité de l'eau, usages, etc.;
- Réalisation d'un travail de coordination des stratégies foncières. Il s'agit de coordonner les schémas structurants départementaux réalisés par le CG, la stratégie foncière du CELRL (2015-2050) et le travail d'acquisition foncière des communes pour optimiser les actions;
- 4. A partir des plans de gestion établis pour chacun des sites, coordonner les opérations de gestion et partager les retours d'expériences.

Le schéma devra permettre de gérer les phénomènes de fréquentation intense qui peuvent impacter ponctuellement les espaces naturels sur la totalité du territoire (ex : Route du

Rhum, Trail Landes et Bruyères...). Ainsi, la gestion et la protection des espaces naturels pourront être appréhendées davantage à l'échelle du Grand Site.

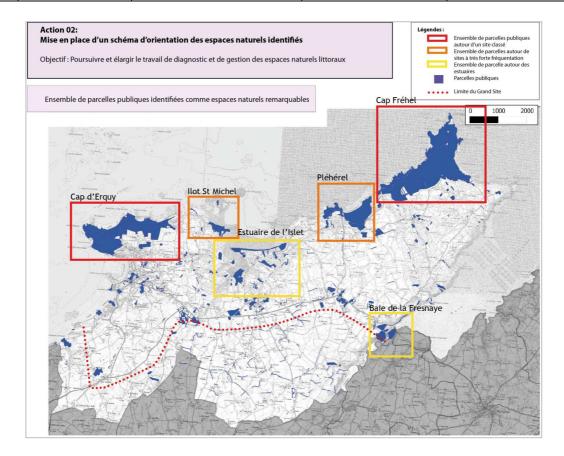
Les espaces maritimes pourront à terme être englobés dans ce schéma, l'urgence étant pour ces secteurs (hors Grand Site), de se voir définir un « chef de file » pour le dispositif Natura 2000 en mer.

Des dispositifs de suivis pourront être envisagés, avec des partenariats avec le MNHN, les universités, des laboratoires spécialisés...

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Toutes les Communes, CG, CELRL, voir Grand Site	Communautés de communes	Appui technique (+ Opérateur N2000) voir Coordination

	С	alendrier	prévisionn	el	Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels		
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)	
•	* *		* * *			15 000 €	Communes, DREAL, CG, CR, Contrats N2000	
*	Sch	éma	M	ise en œu\	/re	13 000 €	(Etat/Europe)	



	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 3	Objectif	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des EN littoraux	Priorité 2
	Action	Elaborer et mettre en œuvre un projet global pour l'estuaire de l'Islet	

L'estuaire de l'Islet est constitué d'une partie naturelle d'estuaire, d'un marais à herbus (obione et autres plantes marines) et d'une partie en vasière. Les versants de l'estuaire sont boisés. Le marais est immergé selon les marées. D'un grand intérêt paysager, historique et environnemental, le marais connaît d'importantes dynamiques :



- √ l'abandon des usages agricoles directs;
- ✓ la poldérisation des rives et la dégradation des digues ;
- √ le développement des usages de loisirs (passerelle de la côtière);
- √ les enjeux de la liaison Erquy-Plurien;
- √ la dégradation de la qualité de l'eau liée aux activités agronomiques et domestiques amont :
- √ la discontinuité écologique notamment dû au barrage de Montafilan (étang de Quélard)...

Au regard des dynamiques et des usages, la préservation du marais est conditionnée aujourd'hui par la mise en place d'un projet d'aménagement et de gestion globale.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Des difficultés de gestion des milieux naturels sur certains sites.
- \rightarrow Enjeux : Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux, et particulièrement sur les sites classés ; évaluer la dynamique de certains milieux tels que le marais de l'Islet, et trouver les moyens de sa préservation.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions en cours : Etude marais de l'Islet (plutôt à vocation hydraulique, dans le cadre de la refonte de digues), MO Commune de Plurien ; mais également, réflexions en cours quant à la destruction du passage à gué, MO Etat ; et réflexions en cours quant à la destruction du barrage de Montafilan, MO Cdc Côte de Penthièvre.

Finalité de l'action 3

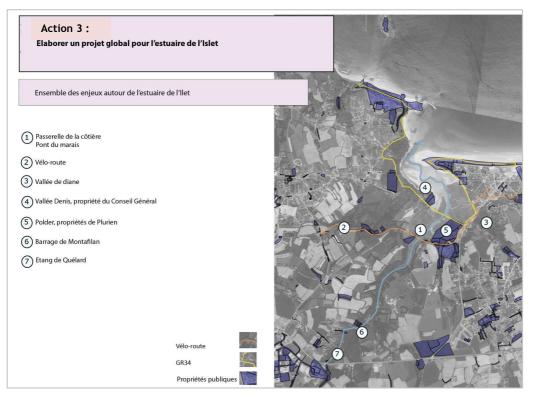
L'action consiste en l'élaboration d'un projet global de gestion, de protection et de mise en valeur de l'estuaire de l'Islet qui a pour objectif :

- ✓ La préservation et la valorisation de la richesse écologique et paysagère du marais ;
- ✓ Le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ;
- ✓ La pérennité de certains usages.

Descriptif de l'action 3

Le projet global pour l'estuaire de l'Islet devra :

- ✓ Définir un périmètre de cohérence autour des espaces patrimoniaux de l'estuaire ;
- ✓ Etudier les statuts fonciers, les protections réglementaires, existants et/ou à mettre en place ;
- ✓ Recenser et mobiliser les acteurs (agriculteurs, associations de pêche, CG22, Communes, etc.) et les usages;
- ✓ Etudier les possibilités d'acquisition foncière du marais (CELRL, CG 22...) voir Action 2 ;
- ✓ Identifier et mettre en œuvre un programme de gestion, en ayant défini au préalable la gouvernance la plus adaptée.



Cette étude, et à terme sa mise en œuvre, prendront en compte les résultats des réflexions en cours concernant le devenir et/ou restructuration des digues, du passage à gué et du barrage de Montafilan.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
CG	Communes Plurien, Erquy, Fréhel, Etat, Cdc Côte de Penthièvre, CELRL	<u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)

Le Conseil général, ayant une compétence technique dans le domaine, pourrait être le pilote de cette opération, étant donné que ce site est pointé comme un secteur à enjeu dans le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, et pourrait à terme y développer une stratégie foncière.

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
	*	*	*	*	*	15 000 € (pour plan global uniquement ; mesures de gestion non évaluées)	Commune Plurien (voir Erquy et Fréhel), CG, CR, DREAL

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 4	Objectif	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des EN littoraux	Priorité 3
	Action	Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du Routin	

L'activité des carrières, fondée sur la présence d'une ressource géologique exploitable, est indispensable à de nombreux secteurs de l'économie régionale. Après exploitation, et parce que celle-ci a souvent bouleversé la topographie et les équilibres naturels des sites, une réhabilitation s'impose.

Cette remise en état, prévue par la réglementation, a pour objet principal de garantir la sécurité des biens et des personnes. Elle doit aussi être adaptée aux caractéristiques et à l'intérêt des zones concernées.



Réalisée au fur et à mesure de l'extraction selon une programmation prédéfinie, elle s'inscrit dans une politique de réaménagement dont le but est de valoriser le site sur les plans paysager, environnemental et/ou pédagogique...

La carrière de Fréhel est exploitée par la société SARL CARRIERES DE FREHEL dont le siège social est situé au lieu-dit "le Routin". Cette carrière exploite du grès quartzite. Son dernier arrêté d'autorisation date du 1er juillet 2002. L'exploitation est partitionnée en plusieurs zones qui disposent de durées d'autorisation différentes : 5 ans, 10 ans et 20 ans à compter de la date d'autorisation. La fin totale d'exploitation de cette carrière interviendra donc au plus tôt selon les dispositions de l'arrêté préfectoral le 1er juillet 2022.

L'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation d'exploiter définit succinctement les modalités de réhabilitation, non appliquées aujourd'hui alors qu'elles auraient dû débuter sur « le plateau du Routin ». Selon l'étude d'impact réalisée à l'époque (Fascicule 2a, "aspects paysagers, biologiques et réhabilitation, Géoarmor, Ouest aménagement"), les objectifs paysagers du projet de remise en état sont les suivants :

- ✓ Maintenir le caractère visuel isolé de l'ensemble du périmètre ;
- ✓ Réhabiliter progressivement les espaces d'extraction selon un planning sensiblement décennal :
- ✓ Orienter les aménagements de chaque espace d'extraction pour des usages différenciés ;
- ✓ Préparer l'abandon du Routin afin d'y permettre une réhabilitation rapide (vers 2025);
- ✓ Restitution de l'espace aux nouveaux usages projetés et ouverture ou non au public.

Rappels des éléments de diagnostic :

→ Constats: Rétrécissement de la bande littorale par l'urbanisation, les boisements ou d'autres usages, fermeture du paysage littoral; Falaises dégradées ponctuellement par l'exploitation des carrières; Discontinuité ponctuelle de cheminements et perte qualitative des tracés.

 \rightarrow Enjeux : Travailler sur un projet de requalification des zones de carrières en adéquation avec l'identité du site.

Zoom sur l'arrêté d'autorisation d'exploiter :

L'autorisation d'exploitation est accordée sur les terrains correspondant aux parcelles de la section AD du cadastre de la Commune de Fréhel : n° 4,5,6,7,8,9,10,13,14,15,16,17,18,19,20,21 et 22. L'ensemble de ces terrains représente une superficie de 542 683 m2. Selon l'arrêté préfectoral, il existe cinq zones d'exploitation et de remise en état :

1) "plateau du Routin", fin d'exploitation en 2007

La remise en état comprend :

- le réaménagement de la zone humide et de l'écoulement vers la mer du ruisseau ;
- le comblement des pistes d'accès actuelles ;
- la création d'une zone d'exposition extérieure ;
- la création d'un nouvel accès à la RD 34 ;
- la végétalisation du site.

2)"plateau du Routin", fin d'exploitation en 2007

La remise en état sera réalisée par l'aménagement d'un plan d'eau dans le bassin d'extraction.

3)"Coquiard", fin d'exploitation prévue en 2022

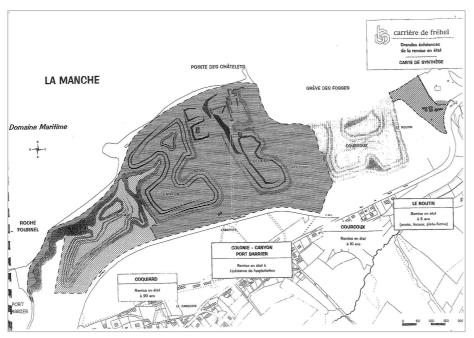
Le carreau de la fosse sera remblayé par des matériaux inertes jusqu'à 10 NGF. Cet aménagement permettra l'évacuation naturelle des eaux.

4)"Canyon", fin d'exploitation prévue en 2022

La remise en état consiste en la purge des fronts et l'aménagement des rives. La fosse sera laissée en eau.

5)"Colonnie", fin d'exploitation prévue en 2022

La fosse sera remblayée par des matériaux inertes jusqu'à 10 NGF.



Extrait de l'arrêté portant autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, 1er juillet 2002

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées : Réflexions (non abouties) autour du projet de réhabilitation dans le cadre du « CERCLE » (groupe d'échanges multipartenarial) et réflexions (non abouties) quant à la mise en place d'un « Ecotron » (projet de valorisation scientifique du site), MO multipartenariale ; gestion des boisements de bords de route, MO carrières de l'ouest, avec l'assistance de la DDTM.

Finalité de l'action 4

Réintégrer la carrière du Routin comme un maillon du paysage littoral tant du point de vue des usages que du paysage et veiller à ce que les projets définis soient en cohérence avec la démarche Grand Site.

Descriptif de l'action 4

L'action consiste à mettre en place un groupe de travail autour du projet de réhabilitation de la carrière, et/ou relancer les travaux du « CERCLE ». Ce groupe devra veiller à l'adéquation de la réhabilitation avec les enjeux du Grand Site, et travailler autour de deux objectifs :

- ✓ Réfléchir à la cohérence du projet de remise en état issu de l'arrêté par rapport à la démarche Grand Site actuelle. Le choix du parti d'aménagement doit se faire en concertation et doit répondre sinon à un besoin, du moins à un souhait éventuel des collectivités locales.
- ✓ Mobiliser les acteurs pour entamer le projet de remise en état.

En d'autres termes :

- ✓ Temps 1: Réflexion et mise à jour du plan de remise en état de la carrière vers une simplification de la programmation, et pour une plus grande intégration du contexte environnemental ;
- ✓ Temps 2 : Démarrage des travaux sur le plateau du Routin.

Et en particulier, les questions suivantes seront à aborder :

- 1- Le diagnostic réalisé à l'échelle du Grand Site met en avant la nécessité de garantir la continuité biologique, la continuité de lecture, et la continuité de cheminement des espaces littoraux. Les principes de cloisonnement des projets de remise en état des différentes zones sont en contradiction avec un objectif de continuité. L'échelonnement de fin d'exploitation des différentes zones ne justifie pas l'absence de continuité dans les opérations de remise en état et les usages projetés.
- 2- La volonté d'isoler la carrière de son environnement s'explique pendant la phase d'exploitation par la nécessité de limiter les nuisances à l'environnement proche du site. En revanche, rien ne justifie cet isolement après restauration. Le maintien de cet isolement empêcherait la réintégration du site comme un maillon du paysage littoral.
- 3- Les boisements de pins utilisés comme "outil d'intégration" dans le paysage constituent à moyen et long terme une menace pour le paysage littoral et les milieux naturels, en termes de fermeture des espaces ou de perte de biodiversité. Ces boisements ont tendance à se développer et à coloniser les zones de landes (classées pour certaines en EBC dans le PLU de Fréhel).
- 4- La continuité littorale avec le GR 34 de part et d'autre de la carrière et à proximité immédiate du littoral est peu affirmée dans le plan de remise en état. Cette continuité est même compromise par le projet de liaison hydraulique entre la grève des fosses et la mer.
- 5- Le plan de remise en état prévoit le maintien d'une voirie automobile à l'intérieur du site. Avec une simplification de la programmation, l'accès automobile et la zone de stationnement pourra être limitée à un emplacement unique sur le plateau du Routin.

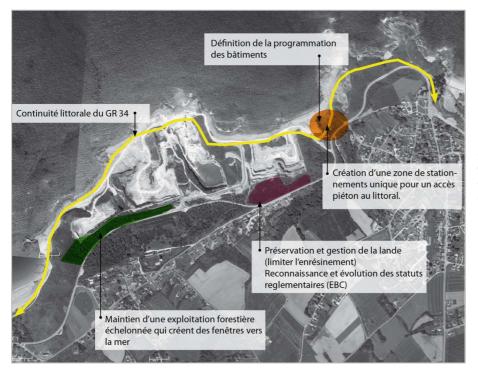


Schéma d'intentions paysagères de remise en état de la carrière selon les objectifs OGS

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Commune Fréhel, Etat, SA	<u>Acteur associé</u> et <u>Appui technique</u>	

Une réflexion sera également à mener sur la gestion de la carrière après exploitation. Soit la carrière restera propriété privée et des actions de gestion des espaces naturels avec un financement à définir seront à mener et la servitude piétonne sera appliquée ; soit la carrière fera l'objet d'une acquisition foncière par une collectivité et la gestion des espaces naturels pourra être éventuellement confiée au Conseil Général au titre des ENS par convention.

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*	*	*	réhabilitation aux frais du carrier)	-

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 5	Objectif	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des EN littoraux	Priorité 1
Action		Coordonner les actions de lutte contre les espèces invasives	

Les plantes ornementales sont utilisées pour embellir les jardins. Malheureusement, certaines espèces exotiques s'échappent et se répandent dans la nature, elles deviennent alors des agents de perturbation nuisibles à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-naturels dans lesquels elles se sont établies. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme l'une des plus grandes causes de régression de la biodiversité.



Sur le territoire des Caps, plusieurs espèces invasives (ou potentiellement invasives ou à surveiller) ont été identifiées dans les milieux naturels : le Sénéçon Cinéraire ou Cinéraire maritime (Cineraria maritima) ; la Valériane rouge (Centranthus ruber) ; le Buddleia (Buddleia davidii) ; le Troène (Ligustrum sinensis) ; le Fusain (Eunymus japonicus) ; le Tamaris (Tamarix ramosissima) ; le Laurier sauce (Laurus nobilis) ; le Laurier palme (Prunus laurocerasus), etc.

D'autres espèces plantées depuis le 18ème siècle modifient considérablement notre paysage et tendent à le banaliser, de la côte normande à la côte méditerranéenne en passant par la côte atlantique. Il s'agit particulièrement des conifères, pins, chamaecyparis et cyprès. Aujourd'hui, ces plantations se développent sans contrôle ou gestion, continuant ainsi à modifier les paysages.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Des difficultés de gestion des milieux naturels sur certains sites; Risque de perte de l'identité des séquences géographiques (paysagères) par une uniformisation du paysage: des limites continues et des paysages homogènes.
- \rightarrow Enjeux : Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux, et particulièrement sur les sites classés ; Préserver les paysages et la biodiversité par la maîtrise des dynamiques d'enrésinement.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : Actions ponctuelles de lutte contre les invasives via des chantiers bénévoles, MO Gestionnaires d'espaces naturels (Communes...) et/ou Syndicat mixte des caps ; Actions dirigées vers les boisements artificiels de conifères via des Contrats Natura 2000, MO Gestionnaires d'espaces naturels (Communes, Conseil général...).
- → Actions en cours : Actions et/ou sensibilisation en direction des invasives (plutôt en lien avec la protection des milieux aquatiques), dans le cadre des programmes bassins versants

(ex : communication en jardineries), MO Communautés de communes ; création d'outils de communication (ex : exposition thématique), MO CŒUR Emeraude.

Finalité de l'action 5

Différents acteurs interviennent pour la lutte contre les invasives sur le Grand Site mais les actions sont parfois cantonnées à des secteurs géographiques ou des thématiques particulières. Il n'existe pas de lisibilité globale et de coordination entre les différentes actions.

La finalité de l'action est donc de poursuivre et d'élargir les opérations de limitation de l'expansion des espèces invasives à l'ensemble du Grand Site par des actions et des opérations de sensibilisation, et d'assurer une certaine coordination à l'échelle du territoire.

Descriptif de l'action 5

L'action consiste en :

- ✓ La formalisation d'un **plan de lutte global** pour les cinq prochaines années, et la coordination à l'échelle du territoire de l'ensemble des actions et des acteurs ;
- ✓ L'identification exhaustive des actions et les acteurs des politiques de lutte contre les invasives ;
- ✓ Le maintien et l'élargissement géographique des actions en identifiant les besoins complémentaires et en sollicitant les acteurs potentiels.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site, Communautés de communes	Communes, Conseil général	Coordination des actions des collectivités et Appui technique (+ Opérateur N2000)

Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*	*	*	*	*	*	Non évalué	Communes, Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 6	Objectif	Concevoir et réaliser un projet intercommunal de valorisation de la RD786	Priorité 2
	Action	Elaborer un projet de requalification autour des RD	

La RD 786 est une voie fonctionnelle qui traverse le territoire du Grand Site, de Port à la Duc à la Couture. Cette voie traverse alternativement la Baie de la Fresnaye, le bourg de Fréhel, des territoires agricoles, des zones artisanales, des zones d'activités et permet la desserte des quatre communes du Grand site.

La diversité des situations traversées est un atout pour cette voie, très empruntée des visiteurs du Grand Site. Cependant les qualités de cette voie



sont remises en question par des problèmes ponctuels de sécurité, de lisibilité, mais aussi de perception des espaces traversés.

Ces mêmes problématiques touchent également d'autres routes départementales, telles que la RD34, et pourront faire l'objet d'actions dans un second temps.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Risque de perte de l'identité des séquences géographiques (paysagères) par une uniformisation du paysage: des limites continues (boisement et urbanisation linéaires, etc.) et des paysages homogènes; Banalisation des paysages par l'urbanisation, formes urbaines lâches peinant à redonner des fonctions d'usages aux centres bourgs, entrées de bourgs et limites d'urbanisation peu lisibles, perdant en qualité; Nuisance des enseignes dans la lecture du paysage.
- → Enjeux: Assurer la qualité des espaces publics le long des parcours piétons et automobiles; Préserver l'identité des bourgs et l'esprit des lieux; Requalifier les limites d'urbanisation à l'échelle du territoire; Requalifier le réseau de voies secondaires et ses points d'articulation avec les grands axes; Qualifier la RD 786 en confortant ses fonctions et ses séguences et affirmer sa vocation d'entrée dans le territoire du Grand Site.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

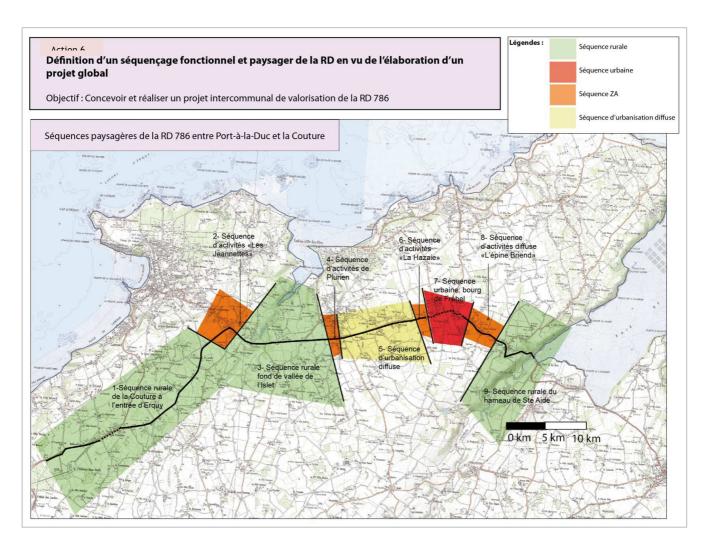
→ Actions déjà engagées et en cours : application de la réglementation en matière de publicité, sur des secteurs prioritaires tels que le Grand Site, MO DDTM ; application d'une charte urbanistique et paysagère pour les zones d'activités, MO Cdc Côte de Penthièvre ; SCOTT et PLU, MO Pays et Communes ; homogénéisation de la signalétique, avec achat de matériaux communs, MO Cdc Côte de Penthièvre.

Finalité de l'action 6

Intégrer la notion de parcours et d'itinéraire aux projets d'aménagement.

→ Pour la RD786 :

L'action consiste en une analyse fine du parcours, avec la définition de séquences permettant l'identification des enjeux paysager, et dont les grandes lignes sont cartographiées ci-dessous.



Ensuite, l'action consiste en la prise en compte de ces grands enjeux paysagers et du séquençage, et leur intégration dans les projets d'aménagements. Ces grands enjeux issus du séquençage concernent :

- ✓ La maîtrise du développement urbain de long de la voie et la multiplication des accès directs aux parcelles hors des zones agglomérées ;
- ✓ La préservation et la mise en scène des fenêtres ouvertes sur le paysage ;
- ✓ La gestion de l'effet vitrine des zones d'activités en limitant leur étalement ;
- ✓ La requalification des solutions d'intégration linéaire parallèles à la voie, type merlon planté, qui créent un effet couloir en bloquant toute vision lointaine sur le territoire (ex : Plurien) ;
- ✓ La mise en valeur les liaisons vers le littoral et notamment les entrées de site (Voir Action 13 Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les

- parcours par une définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral);
- ✓ La sécurisation et la mise en valeur des séquences urbaines et plus particulièrement des entrées de ville et traversées de hameaux ;
- ✓ La requalification des entrées de bourg (Voir Action 14 Inscrire les valeurs du Grand Site dans le projet communal (charte architecturale, urbaine et paysagère), réaliser un cahier de recommandations et valoriser les entrées de bourgs);
- ✓ La maîtrise de la publicité sur les bords de route (Voir Action 7 Réduire la place de la publicité dans le paysage) ;
- ✓ La mise en valeur de l'identité du territoire avec une utilisation des matériaux locaux type granulat de grès rose.

Enfin, l'action pourra consister en la rédaction d'un projet global pour la RD 786, intégrant tous ces grands enjeux, ou au minima la coordination des projets d'aménagements afin de s'assurer de leur prise en compte.

→ Pour les autres RD :

Un travail similaire pourra être mené sur les autres RD notamment la 34 à terme, en vue de la requalification de ces espaces publics.

(Les routes secondaires sont davantage traitées dans la fiche action 13).

Ces réflexions et travaux pourront s'inscrire dans le STICA (Schéma des Transports Intelligents des Côtes d'Armor), être menés à l'échelle du Grand Site mais avec une vue d'ensemble (notamment en lien avec le secteur de Lamballe...).

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	
Grand Site	Toutes les Communes, Communautés de communes, CG	<u>Coordination</u> des actions des collectivités	

Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*	*	*	*	*	*	Voir fiches actions 7, 13 et 14	Communes, Cdc, DREAL, CG, CR

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 7*	Objectif	Requalifier et valoriser les espaces publics autour d'un projet GS	Priorité 1
	Action	Réduire la place de la publicité dans le paysage	

L'affichage et la signalétique publicitaire sont répandus aux entrées de ville, aux carrefours stratégiques (entrées du Grand Site) et à l'approche des secteurs d'activités commerciales. Il en résulte une nuisance au plan paysager, une difficulté de lecture des espaces et une certaine dangerosité sur le plan de la sécurité routière.



La Loi du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application impliquent un changement de réglementation à compter de la fin 2015 pour les publicités et préenseignes (avec notamment l'interdiction de la plupart des présenseignes hors agglomération), et 2018 pour les enseignes.

Rappels des éléments de diagnostic :

- \rightarrow Constats : Nuisance des enseignes dans la lecture du paysage ; Banalisation des paysages.
- \rightarrow Enjeux : Assurer la qualité des espaces publics le long des parcours piétons et automobiles ; Qualifier la RD 786.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées et en cours : Application de la réglementation en matière de publicité, sur des secteurs prioritaires tels que le Grand Site, MO DDTM; homogénéisation de la signalétique, avec achat de matériaux communs, MO Cdc Côte de Penthièvre; R éflexion sur l'homogénéisation des enseignes, en lien avec l'Agence Technique Départementale, MO Commune Plurien.

Finalité de l'action 7

Réduire la place de la publicité, avec notamment l'élaboration possible d'un Règlement Local de Publicité (RLP) et/ou d'une Signalisation d'Information Locale (SIL), afin de :

- ✓ Améliorer et préserver les paysages ;
- ✓ Favoriser une signalétique publicitaire de qualité accompagnant l'activité locale ;
- ✓ Améliorer la sécurité routière notamment le long de la RD 786.

Descriptif de l'action 7

L'action consiste en :

- ✓ L'application de la Règlementation Nationale de la Publicité (RNP) par les services de l'Etat ;
- ✓ Voir la mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP) commun aux 4 communes, avec pour objectif de préserver la qualité de l'environnement de leurs habitants et des visiteurs en limitant la pollution visuelle qu'engendre la prolifération désordonnée des enseignes et autres publicités ;
- ✓ Voir la mise en place d'une Signalisation d'Information Locale (SIL) ;
- ✓ La mise en place d'un lieu dédié à l'affichage associatif par les communes, etc.

Zoom sur le RPL:

Il est prévu au Code de l'Environnement. En présence d'un RLP, c'est au maire uniquement que reviennent les compétences de police (et non au Préfet).

Le RLP peut aussi définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Après une délibération prescrivant un RLP, une concertation publique a lieu entre les acteurs concernés. Une fois le projet arrêté, une enquête publique doit être menée. Le RLP doit ensuite être approuvé et rendu public.

Le déroulement du projet :

- ✓ Recensement des dispositifs publicitaires présents sur le territoire communal avec réalisation d'une base de données et reports cartographiques ;
- ✓ Définition des zones à protéger, en se basant sur les unités paysagères, et identifier des objectifs par zone ;
- ✓ Rédaction de nouvelles règles d'implantation pour diminuer le nombre et la densité de panneaux publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation ;
- ✓ Instauration des règles d'esthétique assurant une bonne insertion dans le site et une homogénéisation des dispositifs : emplacement, contenu, format...;
- ✓ Mise en place d'une procédure permettant une instruction rigoureuse des déclarations préalables ;
- ✓ Identification et verbalisation des dispositifs en infraction : assistance de la DDTM.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site	Toutes les Communes, Communautés de communes, CG, Etat	Coordination des actions des collectivités

Calendrier prévisionnel				el	Coût estimé	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	(Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
	*	*	*			Non évalué	Communes, Cdc, DREAL, CG, CR

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 8	Objectif	Valoriser le patrimoine	Priorité 2
	Action	Valoriser les ouvrages historiques	

Le Grand Site regorge d'éléments bâtis patrimoniaux, du « petit patrimoine rural non protégé » aux illustres ouvrages de l'architecte Harel De La Noë et issus de l'ancienne voie ferrée Yffiniac-Matignon, en passant par les ouvrages historiques du Néolithique, de la seconde guerre mondiale et de l'époque des Templiers...



Si les édifices les plus importants sont répertoriés (Fort-La-Latte, Cap Fréhel, Bien-assis...), protégés, et bénéficient généralement d'un système d'aide à la restauration, ces autres éléments du patrimoine bâti sont souvent moins visibles et très fréquemment dégradés. Ils participent pourtant à la qualité du territoire, autant pour ses habitants que pour les visiteurs. En l'absence de protection, la restauration de ces éléments est dépendante des moyens et de la volonté du propriétaire, et très souvent lié aux dynamismes et initiatives d'associations locales.

Egalement, les sites bâtis et les offres de visites culturelles sont actuellement sous-valorisés par rapport à leur potentiel sur le Grand Site, le territoire se positionnant presque exclusivement sur les loisirs de plein air. Si ce n'est un enjeu de "Grand paysage", la valorisation de ce patrimoine bâti et de ces ouvrages historiques en est un pour la richesse de la découverte et la révélation des valeurs du Grand Site.

Rappels des éléments de diagnostic :

- \rightarrow Constats: Manque de reconnaissance du bâti comme patrimoine local, donc de fait, faiblesse dans la valorisation.
- → Enjeux : Valoriser les éléments du patrimoine bâti et notamment l'architecture balnéaire en tant qu'éléments d'identité du Grand Site.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées : Ouvrages Harel De La Noë = Réhabilitation du Pont des Marais, inscrit dans le parcours du « Tour de Manche », MO Conseil général ; Démarche d'inscription du Viaduc de Caroual aux Monuments historiques, à l'initiative de l'Association des Amis du Viaduc de Caroual, et en lien avec la Commune d'Erquy ; Autres ouvrages = Inventaire du patrimoine, MO Conseil régional ; Réhabilitation de la station balnéaire de Sables-d'Orles-Pins (mise en valeur de la typicité architecturale), MO Communes de Fréhel et de Plurien.

- → Actions en cours : Ouvrages Harel De La Noë = Projet culturel 2014/2015, à l'initiative de l'Association des Amis du Viaduc de Caroual, en vue de la restauration du viaduc par la Commune d'Erquy ; Visites guidées, MO Associations locales diverses.
- → Actions déjà engagées et en cours : Autres ouvrages = actions de protection, de restauration et/ou de valorisation (visites...), à l'initiative d'associations locales.

Finalité de l'action 8

Davantage valoriser le patrimoine bâti remarquable et en favoriser sa découverte, et particulièrement ses richesses maritimes :

- ✓ Création de circuits pédestre ou cycles ;
- ✓ Mise en œuvre d'outils de communication adaptés et encourager les offres de visites proposées localement.

Valoriser le patrimoine vernaculaire :

- ✓ Centraliser les connaissances sur le patrimoine du Grand Site ;
- ✓ Encourager la restauration de petits éléments du patrimoine bâti non protégé;
- ✓ Communiquer et davantage valoriser, notamment au travers l'intégration à des circuits de randonnées.

Descriptif de l'action 8

Concernant les ouvrages Harel de la Noë, l'action consiste en :

- ✓ **Poursuivre les réflexions autour du Viaduc de Caroual**, en préciser les modalités de restauration, et intégrer l'ouvrage aux futurs réaménagements du quartier (une étude doit être réalisée en 2015).
- ✓ **Réaliser une étude de faisabilité quant au devenir du Viaduc de Port-Nie**ux, dans l'optique de l'intégrer à un parcours piéton/cycle, en évaluer le rapport coût/bénéfice, notamment au regard du réseau de voies douces existant et à créer; et éventuellement, en fonction de ces conclusions, envisager son inscription au Monuments Historiques.

Concernant les autres ouvrages, et notamment le « petit patrimoine », l'action consiste également en la création d'un groupe de travail rassemblant les associations locales pour :

- ✓ Identifier les éléments patrimoniaux selon leurs intérêts et leurs thématiques et mettre en commun les inventaires existants (diagnostic PLU, etc.);
- ✓ Créer des parcours/itinéraires associés à ce patrimoine et relayés par des documents papiers (support carte) et Internet ;
- ✓ Mettre en place des outils incitatifs pour la restauration du bâti ancien à partir des matériaux et techniques traditionnels ; faciliter la venue de chantiers de réinsertion ou de jeunes pour les travaux de restauration ;
- ✓ Assurer la communication à une échelle globale pour bien relayer les actions de valorisation entreprises.

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Toutes les Communes,	Associations locales, Etat	<u>Coordination</u> (petit patrimoine) et
Communautés de communes,	(DREAL, DRAC, STAP),	<u>Acteur associé</u> (ouvrages Harel de
CG, propriétaires	CAUE	la Noë)

L'étude de faisabilité, pour Port-Nieux, pourra être réalisée par le Conseil général, en régie, fort des études du même type déjà réalisées pour les autres ouvrages Harel de la Noë.

Calendrier prévisionnel				el	Coût estimé Partenaires financies potentiels	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*	*	*	10 000 € (petit patrimoine) + au minimum 500 000 € / édifice (ouvrages Harel de la Noë) + 15 000 € (étude viaduc Caroual)	Communes, Cdc, CG, CR, Etat, Fonds européens, Mécénat, Caisse des Dépôts, Fondation patrimoine, Associations locales

	Axe 1	Qualité des paysages	
Fiche 9	Objectif	Préserver et valoriser la trame bocagère et les petits boisements	Priorité 2
	Action	Identifier et renforcer la vocation paysagère des haies bocagères et des petits boisements du GS	

Le territoire du Grand Site est caractérisé par une activité agricole importante. Depuis les années 50, une simplification du système parcellaire s'est installée : les exploitations sont de moins en moins nombreuses et les parcelles de plus en plus éloignées des sièges d'exploitation, le phénomène ayant pour conséquence l'abandon de certaines zones jugées moins "rentables" que les autres (terrains résiduels, en pente, humides...).



La conséquence sur le paysage est notamment la fermeture des espaces de vallons qui se boisent, le contact visuel entre les parcelles agricoles et le littoral devenant inexistant et les vues sur la mer se faisant plus rares. Cette évolution de milieu en boisements, même si elle entraîne une certaine fermeture du paysage, peut toutefois être favorable d'un point de vue environnemental, pour la problématique « qualité de l'eau » du secteur.

Parallèlement à ce phénomène, les plateaux de Plurien et Fréhel ont été remembrés et ont perdu la totalité des vergers et une grande partie des haies bocagères, tandis que la commune de Plévenon a conservé une bonne partie de son bocage, et celle d'Erquy, non remembrée, voit cependant son maillage bocager se dégrader d'année en année.

Le dispositif Breizh bocage, financé par l'Europe, le Conseil Général et l'Agence de l'eau, vise à lutter contre les phénomènes d'érosion en implantant des haies et talus en rupture de pente et à reconquérir la qualité des eaux bretonnes par la reconstitution d'un maillage. Le bocage présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse, la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages. Ce programme est piloté par les Communautés de Communes de Matignon et Côte de Penthièvre dans le cadre de leurs programmes « bassins-versants ».

Le bilan du 1^{er} programme est mitigé car il est relatif au degré d'appropriation du dispositif par les acteurs, il n'offre aucune garantie de pérennité des haies à long terme, et la dimension paysagère des haies bocagère a été peu prise en compte dans les plantations (souvent situées le long de la voirie, chemins et routes, constituant ainsi des « écrans » à la vision du paysage, aux abords des fermes...). Tous les boisements n'ont pas la même valeur et leurs localisations jouent un rôle paysager ou environnemental très différent.

Rappels des éléments de diagnostic :

→ Constats: Manque d'identification du rôle paysager de chaque boisement sur la bande littorale (intérêt/inconvénient); Risque de perte de l'identité des séquences géographiques (paysagères) par une uniformisation du paysage: des limites continues (boisement et urbanisation linéaires, etc.) et des paysages homogènes; Rétrécissement de la bande littorale par l'urbanisation, les boisements ou d'autres usages, fermeture du paysage

littoral ; Peu d'évaluation et de maîtrise des dynamiques forestières (littoral, baie de la Fresnaye, fonds de vallée...) ;

Boisements horticoles brouillant le paysage agricole (le choix des plantations sur les espaces publics/lotissements étant très important pour l'identité du territoire); Perte de contact entre le littoral et les parcelles agricoles; Activité économique plus déconnectée de son terroir qu'autrefois, manquant de lien avec le paysage.

→ Enjeux : Redonner une continuité physique et visuelle au paysage littoral ; Préserver les paysages et la biodiversité par la maîtrise des dynamiques d'enrésinement ; Préserver les boisements de versants abrupts ; Favoriser le développement d'une agriculture en lien avec son territoire, son terroir ; Préserver, voir restaurer l'identité de la trame boisée du paysage agricole et littoral.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées: Inscription des boisements aux PLU, MO Communes Erquy/Plurien/Fréhel; Programme de reconstitution du bocage, MO Conseil général; Plan de gestion du massif dunaire du Vieux bourg et actions en faveur de la gestion des boisements (résineux), MO Commune Fréhel.
- → Actions déjà engagées et en cours : Programme Breizh bocage, MO Communautés de communes.
- → Actions en cours : PLU, MO Plévenon.

Finalité de l'action 9

Il s'agit de maîtriser l'évolution des paysages et de préserver leur identité en :

- ✓ Préservant les boisements qui facilitent l'intégration des infrastructures et zones urbaines :
- ✓ Définissant les principaux cônes de vue à maintenir depuis les bourgs, les hameaux, les routes, les plages et en rétablissant des contacts visuels entre le littoral et le rétro-littoral ;
- ✓ Identifier les boisements à maintenir pour cause de fort intérêt environnemental ;
- ✓ Stopper la progression des friches, et notamment dans les zones de prairies permanentes peu soumises au lessivage des sols, exploiter certaines parcelles abandonnées.

Descriptif de l'action 9

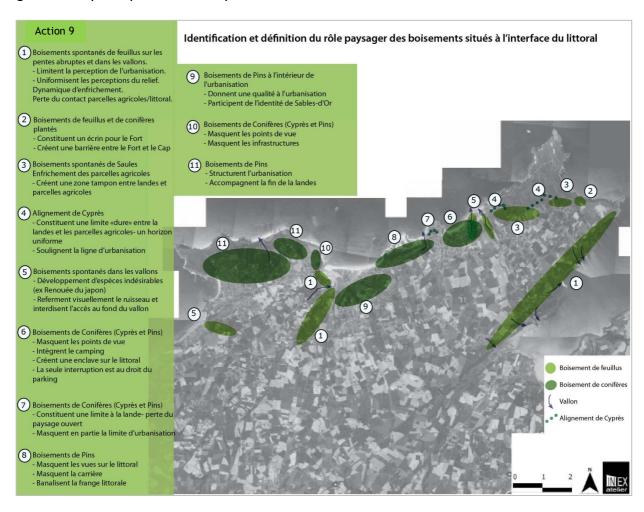
La première action concerne les haies bocagères.

Dans le cadre de Breizh bocage, un diagnostic a été réalisé à l'échelle des deux communautés de communes sur la base du cahier des charges régional « Breizh Bocage ». L'action proposée consiste à **compléter ce diagnostic territorial par un volet paysager**, qualifiant notamment l'impact paysager des haies bocagères dans le Grand Site. En effet, la localisation, le choix des essences et la proximité des milieux naturels sont à considérer pour établir la nécessité ou les contraintes relatives au maintien et à la replantation de haies. Cette étude pourra servir de plan guide pour :

✓ Aider les communes à identifier les haies remarquables du paysage qui seront alors inscrites dans les documents d'urbanisme comme éléments de paysage à valoriser et les prescriptions de nature à assurer leur protection (Loi paysage de 1993, article L123-1-5.7 du Code de l'Urbanisme).

- ✓ Orienter le programme Breizh bocage vers des plantations qui auront, en plus de leur intérêt agronomique et environnemental, une vocation paysagère.
- ✓ Etablir des modalités de gestion des bords de route : au-delà de la protection des haies, la gestion des bords de route ou de chemin est fondamentale pour assurer la pérennité des haies. Le fauchage et le broyage des accotements doit être maintenu pour des raisons de sécurité mais le haut des talus doit permettre à la végétation ligneuse de se développer.

La deuxième action concerne les boisements liés à la déprise agricole et consiste à s'appuyer sur le travail en cours, mené par les communautés de communes via leurs programmes « bassins versants » ; le diagnostic agricole qu'elles réalisent participe en effet à sensibiliser les exploitants sur la gestion de leurs parcelles, en encourageant les actions de gestion les plus optimales d'un point de vue environnemental.



Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site et Communautés de communes	Chambre d'agriculture	Conduite de l'action

Calendrier prévisionnel				el	Coût estimé	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	(Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*			*			10 000 € (étude paysagère)	Grand Site, DREAL, Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)

	Axe 1	Qualité des paysages		
Fiche 10	Objectif	Poursuivre et élargir le travail de diagnostic et de gestion des EN littoraux	Priorité 2	
	Action	Mettre en place un observatoire des paysages		

Le paysage du Grand Site est très diversifié puisque le trait de côte prend des formes variées : baies, dunes, ports, grèves, falaises, estuaires, anse, plage, îlot, etc. Le paysage est plus particulièrement caractérisé par un ensemble de landes et de falaises exceptionnel. Cependant, ces paysages évoluent sous l'effet de dynamiques urbaines, agricoles, naturelles... et ces évolutions sont parfois peu perceptibles.



En 1991, le Ministère de l'Environnement, en charge de la politique des paysages, engage la création de l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP). Cette démarche a pour objectif de « constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage ». Dans les Côtes d'Armor, un Comité de pilotage a été constitué à l'initiative du CAUE 22 pour mettre en place un Observatoire du paysage sur le territoire du département. Quatre points de vue concernent le littoral du territoire des Caps : à Erquy, La Fosse Eyrand et Saint-Michel ; à Fréhel, Sables d'or et la Plage du Vieux bourg.









Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Risque de perte de l'identité des séquences géographiques (paysagères) par une uniformisation du paysage;
- \rightarrow Enjeux : Evaluer la dynamique de certains milieux.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : OPP, MO CAUE.
- → Actions en cours : Développement d'une plate-forme Internet de mutualisation et de valorisation des OPP de Bretagne, MO DREAL et Conseil régional.

Finalité de l'action 10

La finalité de l'observatoire photographique est de :

- ✓ Mesurer l'évolution des paysages et d'évaluer les facteurs de transformation du territoire des Caps;
- ✓ Constituer un outil pour comprendre et communiquer autour des mutations du territoire : évolutions urbaines, agricoles ou environnementales ;
- ✓ Constituer un outil d'aide à la décision pour prendre les mesures correctrices qui s'imposent face à des paysages qui se banalisent ;
- ✓ Impliquer la population en mettant en place une démarche participative.

Descriptif de l'action 10

En complément de la démarche départementale et nationale, l'action consistent à mener une démarche d'observatoire photographique sur des paysages à forts enjeux et/ou à fortes dynamiques sur le territoire du Grand Site.

Le principe d'un Observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue qui seront par la suite re-photographiées dans le temps (tous les 3 ans). Ainsi apparaîtront les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage et de mieux les comprendre.

Sur le territoire des Caps, l'observatoire pourra suivre le protocole national d'après la "Méthode de l'Observatoire photographique du paysage - document édité en 2008 par la, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages / Sous-direction de la qualité du cadre de vie.

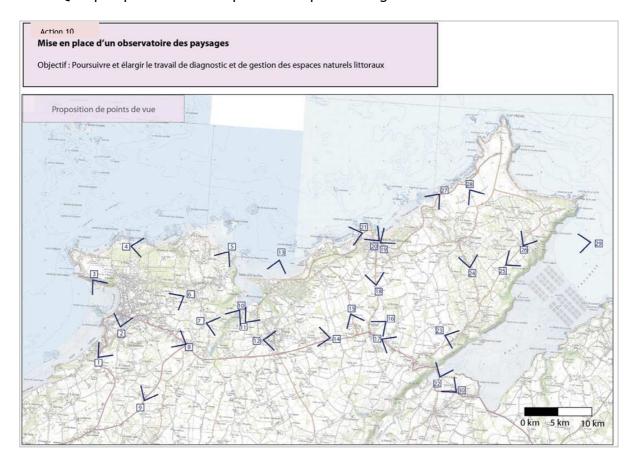
Les étapes de réalisation seront les suivantes :

- ✓ La constitution d'un comité de pilotage ;
- ✓ Le financement de la création et de la gestion du fond photographique ;
- ✓ Le choix du photographe (en régie ou un photographe privé);
- ✓ Le choix des points de vue qui composent l'itinéraire ;
- ✓ L'archivage des tirages avec les éléments d'identification, le carnet de route, la grille d'analyse.

Quelques pistes peuvent déjà orienter le choix des points de vue :

✓ Les 4 points de vue exploités par le CAUE sont localisés à proximité immédiate de parkings littoraux. Les futurs clichés devront être complémentaires de ces prises de vue.

- ✓ Les photographies doivent permettre d'évaluer l'évolution des différentes structures du paysage : paysages urbains (hameaux, zones d'activités et cœur de ville), paysage rural, paysage naturel (dunes, landes, estuaires, falaises).
- ✓ Les points de vue seront choisis en fonction de leur capacité à "voir" l'interaction des différentes structures du paysage.
- ✓ Les photographies doivent couvrir les zones qui connaissent de fortes dynamiques (naturelles ou anthropiques): ainsi, les paysages de transitions et les franges pourront être particulièrement représentés.
- ✓ Quelques points de vue depuis la mer pourront également être choisis.



Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site	CAUE, DREAL, Conseil régional	Conduite de l'action

Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*	*	*	40 000 €	Grand Site, DREAL, CR

Axe 2: La promesse Grand Site



Action 11 : Requalifier l'accueil du public sur le Cap Fréhel et le doter d'un équipement pivot de type Maison de site

Action 12 : Créer des outils d'interprétation adaptés à tous les publics, outiller la découverte scolaire et encourager l'action des structures d'éducation à l'environnement et des associations locales œuvrant pour la découverte du patrimoine

Action 13 : Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les parcours par une définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral

Action 14: Inscrire les valeurs du Grand Site dans le projet communal (charte architecturale, urbaine et paysagère), réaliser un cahier de recommandations et valoriser les entrées de bourgs

Action 15 : Améliorer l'offre de randonnée et renforcer l'offre de transports en commun depuis les gares et les bourgs jusqu'aux caps

	Axe 2	Promesse Grand Site	
Fiche 11*	Objectif	Concevoir un plan global pour les deux caps	Priorité 1
	Action	Requalifier l'accueil du public sur le Cap Fréhel et le doter d'un équipement pivot de type Maison de site	·

Le Cap Fréhel est un site touristique à l'intérêt paysager et naturel unique attirant plus d'un million de visiteurs par an. La sur-fréquentation concentrée à la pointe du site et près des accès routiers dégrade ponctuellement la lande et les milieux patrimoniaux.

Les aménagements extérieurs sont composés du parking situé au pied des phares (135 places) et du parking de la Teignouse (175 places) situé en retrait



des phares. L'accès des véhicules aux parkings est payant en saison estivale et gratuit le reste de l'année. Le parking du phare a un impact visuel fort, la présence de voitures à l'intérieur du site patrimonial nuisant à sa qualité et perturbant l'expérience des visiteurs.

Les visiteurs ne font souvent que passer et reste peu de temps au cap. Le phare est un lieu central de la visite du cap mais sous-valorisé et apportant aujourd'hui un niveau de satisfaction en-deçà de son potentiel, malgré les efforts de la commune: Les éléments scénographiques dans la salle d'exposition sont peu attractifs et sont conçus avec peu de moyens; la boutique (cartes postales essentiellement) ne propose pas une ligne de produits attractifs; l'entrée payante n'offre que peu de valeur ajoutée; l'entrée, le lieu d'accueil, la signalétique mériteraient une requalification d'ensemble.

Malgré des améliorations importantes ces dernières années, avec notamment la limitation des stationnements sauvages et la réorganisation des cheminements, les conditions d'accueil du public ne sont pas à la hauteur du site et méritent d'être améliorées, afin d'en appréhender davantage les valeurs, et davantage gérer durablement les espaces naturels.

En plus de la Commune de Plévenon intervenant aujourd'hui à la hauteur de ses moyens, du Syndicat mixte du Grand Site et du Conseil général (quant à l'accueil du public), un autre acteur, le Conservatoire du littoral, se verra impliquer à court terme dans la vie du site, avec notamment la rétrocession des phares et des parcelles afférentes, et recherchera un organisme gestionnaire. La gouvernance du site sera donc à préciser et représente un enjeu majeur pour l'OGS.

Une esquisse de réaménagement portant sur les espaces extérieurs (cheminement, stationnements...) et les espaces intérieurs du phare a été réalisée par le paysagiste A. Freytet en 2013, pour le CELRL, proposant notamment le recul des stationnements vers le parking de la Teignouse qui serait alors réaménagé, et dont les projets sont cohérents avec une étude de 2008, "Elaboration d'un projet de territoire site du Cap Fréhel, Commune de Plévenon" (la création d'un parking en sortie du bourg de Plévenon relié à la côte par une piste cycles/piétons notamment...). Cet avant-projet sera remis à l'étude en 2015, afin que le CELRL définisse avec la Commune de Plévenon un projet global d'ensemble sur le site.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Evolution et appauvrissement de la lande; des difficultés de gestion des milieux naturels sur certains sites; Un manque de valorisation globale et sur site des caractéristiques patrimoniales; Un manque d'outils d'interprétation sur le Grand Site afin d'en appréhender l'ensemble des valeurs; Une concentration de la fréquentation sur certains sites, avec des impacts environnementaux ou paysagers, et peu de retombées économiques associées (particulièrement au Cap Fréhel); Des pics de fréquentation pendant la haute-saison et des visiteurs diffusant peu sur le territoire; Des itinéraires dont l'entretien et l'aménagement restent à améliorer; Une place prédominante de l'automobile; Des conditions d'accueil au Cap Fréhel particulièrement qui ne répondent pas aujourd'hui à la « promesse Grand Site ».
- → Enjeux: Mettre en place une gestion coordonnée et transversale de l'ensemble des espaces littoraux, et particulièrement sur les sites classés; Optimiser et promouvoir les modes de déplacements doux; Faire émerger des pratiques multimodales et favoriser la desserte en transports collectifs; Valoriser les éléments du patrimoine bâti; Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés; Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur le Cap Fréhel; Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques; Modérer l'impact environnemental lié au développement des activités de plein air.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : Depuis les années 90, réhabilitation du Cap avec l'optimisation des sentiers et des stationnements et des opérations ponctuelles de restauration de la lande (via Contrats Natura 2000), MO Commune de Plévenon / Syndicat mixte des Caps ; Définition et mise en œuvre du Schéma départemental Véloroutes-voies vertes (reliant les deux caps, valorisant les ouvrages Harel de la Noë et enrayant le stationnement sauvage sur le Cap Fréhel), MO Conseil général ; Amélioration des conditions d'accueil du public dans le phare (visites, expositions...), MO Commune Plévenon, sur convention avec Phares et Balises ; Organisation d'animations patrimoniales thématiques, MO Syndicat mixte des Caps.
- → Actions en cours : Destruction partielle de l'ancien restaurant du Cap Fréhel (création d'un belvédère d'observation), affectation des phares/définition d'un projet d'ensemble sur le cap (débuté par le Cabinet Freytet en 2013) et définition d'une zone d'intervention, MO Conservatoire du littoral.

Finalité de l'action 11

- ✓ Mettre en place le projet global d'ensemble qui sera défini par le Conservatoire du littoral, en lien étroit avec la Commune de Plévenon, en précisant les questions de gouvernance et en s'inspirant des travaux de A.Freytet :
- « Valorisation des phares ; préservation des pelouses et landes littorales, et réorganisation des sentiers ; création de « points d'interprétation » afin de valoriser le patrimoine naturel, notamment ornithologique, et culturel, via les vestiges historiques ; suppression du parking au pied du phare, et maintien avec réaménagement du stationnement payant amont dit « de la Tégnouse »... s'inscrivant dans un schéma plus global à l'échelle de la commune (développement d'itinéraires alternatifs ; création et aménagement d'une aire de stationnement gratuite dans le bourg ; etc.) »
 - ✓ Continuer de restaurer et gérer durablement la biodiversité sur la pointe du Cap (voir Action 1);

- ✓ Améliorer les conditions d'accueil du public sur le Cap, avec notamment l'aménagement des espaces du phare du Cap Fréhel (où des registres scénographiques évocateurs seront privilégiés) pour :
- Optimiser l'accueil et le confort ;
- Commercialiser certains produits dérivés emblématiques ;
- Créer une scénographie valorisant l'univers maritime et celui des phares en particulier (certains espaces pourront être en accès libre mais les espaces muséographiés justifieront un droit d'entrée).

Le phare du Cap Fréhel représentera « l'équipement pivot » de la démarche Grand Site (voir la « Maison de Site »), portant à connaissance l'excellence du Grand Site et mettant en appétit les visiteurs pour découvrir les autres points d'intérêt du territoire. Cette infrastructure pourrait s'inscrire dans le dispositif « Maison nature » du Conseil général.

Descriptif de l'action 11

L'action consiste en la mise en place d'un schéma d'ensemble pour le Cap Fréhel, ayant pour vocation d'améliorer les conditions d'accueil du public, préserver et valoriser davantage le patrimoine du site (cf. préconisations de l'avant-projet d'A.Freytet):

- ✓ La restauration de la lande;
- ✓ L'organisation et l'aménagement des cheminements, dans l'esprit du site, et avec la mise en place d'une signalétique favorisant la découverte du site ;
- ✓ La mise en valeur des phares, avec l'exploitation de leur potentiel patrimonial ;
- ✓ La mise en lumière de points d'interprétation ;
- ✓ L'appréhension du dispositif d'accueil et d'interprétation à l'échelle globale de la Commune, voir du Grand Site.





- Etat actuel Cap Fréhel - Etat projet I

Avant-projet - Schéma global d'intentions paysagères et muséographiques pour l'aménagement, la protection et la valorisation du Cap Fréhel (CELRL 2013 - A.Freytet)

En d'autres termes, les préconisations pourraient être :

✓ La restauration de la lande autour des phares, avec notamment l'intégration du parking de la Teignouse et la suppression du parking au pied du phare ;

- ✓ La création d'un accès au site pour les cycles et piétons depuis le bourg de Plévenon, avec la création d'un parking relais dans le bourg ;
- ✓ La création de cheminements doux et/ou la réorganisation des sentes piétonnes dans le site classé, avec l'amélioration de la signalétique ;
- ✓ La création d'outils d'interprétation dans l'esprit du site et la création d'un équipement d'accueil dans le phare, relié aux autres équipements du Grand Site (voir Action 17) avec au minimum un pass commun.

Le mode opératoire serait :

- ✓ Initier la rédaction du plan de gestion et d'aménagement (voir Action 1) et définir les modalités de gouvernance et de gestion, qui s'inscrira dans le projet global du Conservatoire du littoral, en lien étroit avec la Commune de Plévenon ;
- ✓ Définir précisément les espaces du phare mobilisables et élaborer une programmation détaillée pour l'aménagement et la scénographie des espaces du phare ;
- ✓ Préciser le programme de travaux pour les aménagements extérieurs ;
- ✓ Recruter un maître d'œuvre pour la finalisation du projet et le suivi du projet du phare et des projets d'aménagement des stationnements, etc.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Commune de Plévenon,	Etat, Conseil général,	<u>Appui technique</u>
CELRL	Conseil régional	(+ Opérateur N2000)

La Commune de Plévenon souhaite aujourd'hui rester gestionnaire du « grand phare » et propriétaire des surfaces de landes littorales voisines. Voir Action 1 - Pour le Cap Fréhel, si la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du plan est bien assurée par la Commune, elle pourrait ensuite déléguer la maîtrise d'œuvre à un organisme autre, ne disposant pas aujourd'hui au sein de ses services des moyens nécessaires. Par convention avec le Conseil général au titre des ENS ou le CELRL, elle pourrait également confier à ces structures certaines missions comme l'élaboration même du plan, en restant pilote du projet et de son Comité de pilotage.

	Calendrier prévisionnel				Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*	*	*	*	*		350 000 € (phare) + 840 000 € (projet global - chiffrage provisoire Freytet 2013) + 350 000 € (parking et cheminements bourg - chiffrage Phytolab 2008) + 750 000 € (ancien phare)	Commune Plévenon, DREAL, CELRL, CG, CR, Fonds européens, MH

	Axe 2	Promesse Grand Site	
Fishe 12	Objectif	Transmettre l'esprit des lieux et l'ensemble de ses valeurs	Priorité
Fiche 12	Action	Créer des outils d'interprétation adaptés à tous les publics, outiller la découverte scolaire et encourager l'action des structures d'éducation à l'environnement et des associations locales œuvrant pour la découverte du patrimoine	1

Malgré la richesse du patrimoine écologique et paysager, les sites peuvent rester « muets » pour le visiteur de passage.

En effet, il existe peu d'outils d'aide à la découverte (matériels ou immatériels) hormis le sentier d'interprétation des Lacs bleus à Erquy et les visites guidées organisées par le Syndicat mixte du Grand Site, les structures d'éducation à l'environnement, les associations patrimoniales locales... et uniquement en français.



Les valeurs du Grand Site pourraient donc davantage être révélées aux visiteurs, dans l'esprit des lieux et subtilement, de manière matérielle (parcours et outils ludiques ou évocateurs) ou immatérielle (animations patrimoniales).

L'étude Freytet sur le Cap Fréhel a par exemple défini un parti pris valorisant s'inscrivant en douceur dans le paysage et sur les murets existants, qui reste à mettre en œuvre (avec notamment la création d'un belvédère ornithologique à la fin 2015). D'autres attentes des visiteurs doivent par ailleurs être satisfaites, sur les autres sites, et sous différentes formes.

Rappels des éléments de diagnostic :

- ightarrow Constats: Un manque de valorisation globale et sur site des caractéristiques patrimoniales; Un manque d'outils d'interprétation sur le Grand Site afin d'en appréhender l'ensemble des valeurs.
- \rightarrow Enjeux : Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : Création d'un circuit d'interprétation « Les Lacs bleus » autour de l'activité des carriers, MO Conseil général ; Organisation d'animations patrimoniales thématiques, MO Syndicat mixte des Caps ou autres (structures d'éducation à l'environnement du territoire, Fort La Latte, Château de Bienassis, entreprise Nonnet, associations patrimoniales locales, etc.) ; Mise en place d'outils ponctuels (panneaux informatifs) ou édition d'ouvrages patrimoniaux, MO acteurs divers du territoire (Communes, Communautés de communes, particuliers, etc.).
- \rightarrow Actions en cours : Structuration des structures locales d'éducation à l'environnement en réseau, sans MO.

Finalité de l'action 12

- ✓ Révéler aux visiteurs la richesse du territoire qu'il parcourt ;
- ✓ Proposer des outils adaptés à chaque public (étrangers, enfants...), et dans l'esprit des lieux, sans multiplier les aménagements et en favorisant des matériaux intégrés.

Descriptif de l'action 12

L'action consiste en l'élaboration d'un schéma global d'interprétation du Grand Site visant à :

- ✓ Identifier les circuits existants ou à créer, ayant vocation à inclure tous les acquis (voir Action 8);
- ✓ Développer une signalétique d'interprétation sur les sites clés. Ex : La Fauconnière (sur la thématique ornithologique) ; Sables-D'or-les-Pins (sur la thématique station balnéaire)... ;
- ✓ Développer des outils d'interprétation alternatifs pour ceux qui n'ont pas accès aux visites guidées : audio-guide et application smartphone sur les sites emblématiques (se démarquant des applications classiques), téléchargeable aux lieux de service...;
- ✓ Produire et commercialiser une ligne d'édition valorisante de livrets très imagés, sur chacune des dimensions patrimoniales du Grand Site.

Le schéma global d'interprétation sera également constitué d'actions immatérielles, davantage liées aux visites des sites. Il s'agira de favoriser la montée en puissance des visites guidées pour tous, avec notamment des rendez-vous plus réguliers sur les deux caps (avec, pour le Cap Fréhel, des visites commentées du phare notamment), et des animations proposées plusieurs langues ; mais également d'assurer une coordination/complémentarité entre les structures concernées, voir imaginer des outils de communication commun afin de bien relayer l'offre du Grand Site et la rendre plus lisible. Le nombre de ces structures impliquées (organismes d'éducation à l'environnement aujourd'hui regroupées au sein du Collectif Caps Educ'nature, associations patrimoniales locales...) est l'une des richesses du Grand Site, favorisant le partage de ses valeurs ; il s'agira enfin de les encourager et les conforter dans leurs actions.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site, Gestionnaires sites (Communes, CG, CELRL)	Autres structures liées au patrimoine	Conduite de l'action (schéma global signalétique) et Appui technique (voir Coordination au besoin)

Calendrier et coût prévisionnel

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)	
*		*	*			100 000 €	Communes, DREAL, CELRL, CG, CR, Fonds européens	

Détail du coût : Signalétique d'interprétation = 70 000 € ; Outil smartphone = 20 000 € ; Edition dédiée = 10 000 €.

	Axe 2	Promesse Grand Site	
Fiche 13*	Objectif	Valoriser les circulations et déplacements	Priorité
riche 13	Action	Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les parcours par une définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral	1

Le parcours touristique principal, qui permet de traverser le Grand Site et de relier les deux caps, est de qualité inégale et, par endroit, les trajets automobiles donnent une impression faussée de ce qu'est le territoire.

Ce parcours débute à l'entrée Ouest du Grand Site, au niveau de La Couture, puis emprunte la RD34 jusqu'à Erquy. La traversée d'Erquy mène ensuite au Cap d'Erquy. Un détour est possible vers l'îlot Saint-Michel via le Hameau des Hôpitaux. La liaison Erquy - Sables-D'or-les-Pins s'effectue par la RD 786, puis



bifurque vers la RD 34 au niveau de Plurien. C'est toujours la RD 34 qui traverse Sables-D'orles-Pins puis Pléhérel (Fréhel), en longeant la Carrière du Routin. L'itinéraire traverse ensuite les landes, avant d'arriver au Cap Fréhel. Au niveau de la RD 16, une transition s'effectue entre le paysage de landes et le paysage plus rural de Plévenon, qui s'étire jusqu'à Port-à-la-Duc (Pléboulle), deuxième entrée du Grand Site. Ce parcours peut être décomposé en séquences: Entrée / Sortie du Grand Site; Séquence rurale; Séquence urbaine; Séquence semi-urbaine; Séquence de landes.

Cet itinéraire principal, qui longe la côte ou s'en éloigne, offre des ouvertures visuelles sur le littoral et les deux Caps ou alors, au contraire, sur l'arrière-pays, et propose aux visiteurs des haltes qui rythment le parcours. La plupart du temps, des points d'arrêt automobiles existent déjà et sont situés à proximité des points de vue particulièrement remarquables, s'accompagnant souvent de départ de randonnées; mais elles sont souvent peu voir pas aménagées, offrant peu de lisibilité sur les caractéristiques du Grand Site, et s'apparentent alors plutôt à des parkings sauvages et des zones dangereuses pour les piétons.

Enfin, l'itinéraire touristique du territoire est ponctué de parkings permettant l'accès au littoral. Ces parkings, s'ils sont nombreux et répartis sur tout le linéaire, sont souvent peu qualitatifs. Leur aménagement renforce le sentiment de surexploitation l'été et de désertion hors saison. Trois parkings sont particulièrement peu intégrés et resteraient à valoriser : le parking de l'îlot Saint-Michel sur la Commune d'Erquy, le parking de la Dune-du-Vieux-Bourg sur la Commune de Fréhel et le parking de Port Nieux, sur la Commune de Plévenon ; des réflexions sont également engagées pour ceux du Cap d'Erquy, des Grèves d'en Bas et au Cap Fréhel.

Rappels des éléments de diagnostic :

→ Constats: Faible lisibilité des parcours et des stationnements possibles; Une place prédominante de l'automobile; Une concentration de la fréquentation sur des sites phares et le littoral, avec des impacts environnementaux ou paysagers; Des conditions d'accueil

au Cap Fréhel particulièrement qui ne répondent pas aujourd'hui à la « promesse Grand Site ».

→ Enjeux: Assurer la qualité des espaces publics le long des parcours piétons et automobiles; Requalifier le réseau de voies secondaires et ses points d'articulation avec les grands axes; Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur le Cap Fréhel; Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées : Définition d'un plan de signalisation touristique avec notamment la mise en place de panneaux RIS (Relai Information Service) sur des haltes stratégiques (entrées de territoire), MO Pays touristiques et collectivités locales ; aménagement et/ou réaménagement d'aires de stationnement (ex : Cap Erquy ; Port St-Géran), MO Conseil général et Commune Erquy, et Commune Plévenon.
- → Actions en cours : Réflexion sur le réaménagement du parking des Grèves d'en bas, MO Conseil général et Commune Plévenon : réflexion sur l'aménagement du parking du bourg, MO Commune de Plévenon, en lien avec le CAUE.

Finalité de l'action 13

Améliorer la qualité des itinéraires de circulation touristique à l'intérieur du Grand Site, avec notamment :

- ✓ La création ou le réaménagement, sur les parcours automobiles, des haltes identifiées sur l'ensemble du territoire et dans des lieux aux points de vue remarquables, pour permettre un accueil satisfaisant des visiteurs et un respect maximum du site ;
- ✓ L'amélioration de la cohabitation tourisme/paysage en travaillant sur la nécessaire insertion des infrastructures dans le paysage littoral, et notamment les parkings.

Descriptif de l'action 13

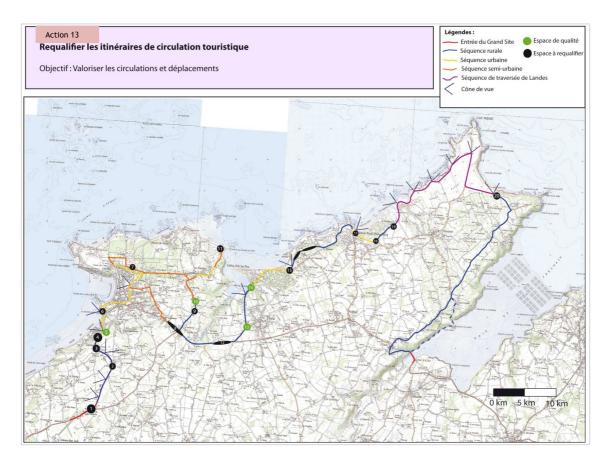
Pour l'amélioration de la qualité des itinéraires de circulation touristique, l'action consiste en :

- ✓ Aménager des haltes et stations d'observation ;
- √ Requalifier des parkings d'accès au littoral;

(Une réflexion pourrait être également menée sur le tracé de l'itinéraire touristique, afin de davantage desservir les bourgs, à dynamiser)

Mais également, et en lien avec d'autres fiches actions :

- ✓ Aménager des parcours piétons afin de retrouver une continuité (voir Action 15);
- ✓ Requalifier des espaces publics traversés par l'itinéraire (voir Action 14) ;
- √ Réduire la place de la publicité dans le paysage (voir Action 7);
- ✓ Réaménager les campings actuellement très présents depuis les points de vue (voir Action 16) :
- ✓ Veiller à la cohérence des projets littoraux et notamment au développement des boisements (voir Actions 9 et 21).



Zoom sur les haltes et stations d'observation :

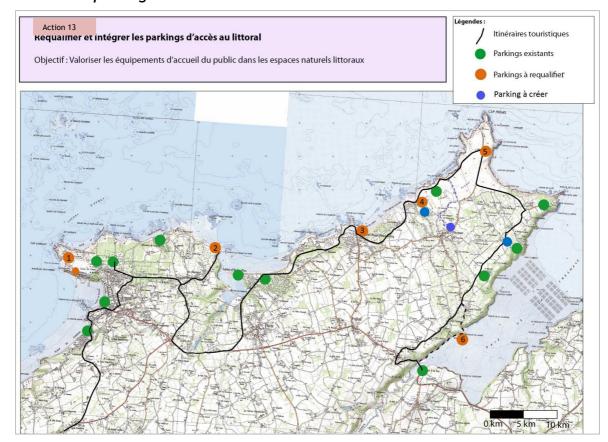
Les principes d'aménagement seront les suivants, dans le respect du site (les aménagements seront coordonnés et pourront faire l'objet d'une charte notamment) :

- √ Rendre ces haltes visibles dans les aménagements des espaces publics attenants ;
- ✓ Installer des outils de lecture du paysage et d'interprétation des pratiques locales ;

- ✓ Signaler les cheminements doux à proximité;
 ✓ Signaler les services de proximité;
 ✓ Sécuriser les accès piétons à ces haltes (voirie adaptée, signalétique, ...);
 ✓ Mettre en place ponctuellement des toilettes sèches publiques pour compléter l'offre existante;
- ✓ Traiter spécifiquement les entrées de sites.



Zoom sur les parkings littoraux :



Les enjeux à prendre en compte seront les suivants :

- ✓ Leur position dans le paysage et leur continuité avec les espaces qui les bordent ;
- ✓ Les usages existants et leur maintien pendant et après la phase travaux ;
- ✓ L'état des habitats naturels, leur restauration et leur conservation ;
- ✓ La fréquentation réelle des parkings et le nombre de places nécessaires selon la saison :
- ✓ Le besoin de lisibilité de ces espaces (signalétique commune, outils de lecture du paysage et d'interprétation des pratiques locales...).
- → Concernant le Cap d'Erquy = les travaux sont déjà réalisés. Les flux de circulation ont été repensés, au maximum en dehors du site classé, et les stationnements intégrés aux paysages.
- → Concernant l'îlot Saint-Michel = Des propositions ont déjà été formulées et actées en CDNPS, avec une mise en œuvre prévue dans les prochaines années.

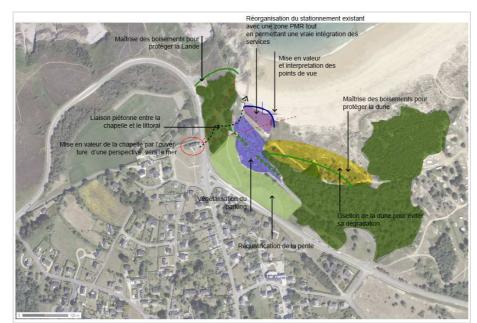
Extrait Etude Phytolab -Projet requalification Cap Erquy

Estimation travaux aménagement = 85 000 €





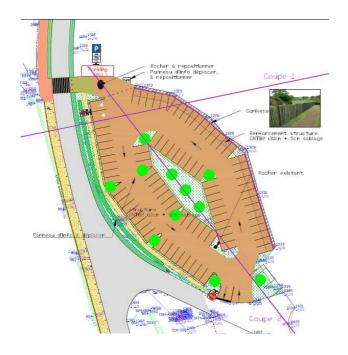
→ Concernant le Vieux-Bourg = Pas de réflexion en cours (mais un plan de gestion réalisé sur les espaces naturels). Les propositions pouvant être formulées :



Estimation travaux aménagement = 200 000 €

= travaux requalification; création chemin piéton Chapelle-littoral; plantations; abattage d'arbres; entretien talus...

→ Concernant les Grèves d'en bas = Des propositions ont déjà été formulées et actées en CDNPS, avec une mise en œuvre prévue dans les prochaines années.



Estimation travaux aménagement = 50 000 €

- → Concernant les Grèves d'en bas et Port St-Gérant = réflexion en cours pour l'achat et l'aménagement de parking à proximité des deux sites actuellement très fréquentés (estimation des coûts : 100 000 euros)
- → Concernant le Cap Fréhel = Des propositions ont déjà été formulées via l'étude Freytet du CELRL en 2013, mais n'ont pas été actées et devront être intégrées dans le projet d'aménagement du cap, à construire avec la commune (voir Actions 1 et 11). Les principes : la suppression du parking au pied du phare (sauf PMR) et un réaménagement du parking de la Teignouse.





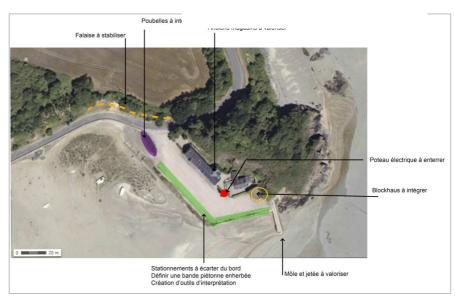
Extrait Etude A.Freytet

Estimation travaux aménagement = 190 000 €

→ Concernant Port-Nieux = Pas de réflexion en cours. Les propositions pouvant être formulées :

Estimation travaux aménagement = 56 500 €

= aménagements de surfaces ; intégration poubelles ; intégration blockhaus ; mobilier...



Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site, Toutes les Communes, CG, CELRL	Pays touristiques	Conduite de l'action (schéma global déplacements) et Appui technique (voir Coordination au besoin)

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*	*	*	250 000 € (haltes) + 570 000 € (parkings, hors CF Action 11) + Voir aussi fiches actions 7, 9, 14, 15, 16, 21	Communes, DREAL, CG, CR, CELRL, Fonds européens

	Axe 2	Promesse Grand Site	
Fishe 14	Objectif	Requalifier et valoriser les espaces publics autour d'un projet GS	Priorité
Fiche 14	Action	Inscrire les valeurs du Grand Site dans le projet communal (charte architecturale, urbaine et paysagère), réaliser un cahier de recommandations et valoriser les entrées de bourgs	1

Les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères du Grand Site construisent son identité : bâti en grès rose et avec des roches volcaniques et métamorphiques, architecture balnéaire, petit patrimoine maritime, etc. constituent les valeurs du Grand Site.

Le Grand Site, scindé en deux Pays, est régi par deux SCOT; sur ce territoire, 3 PLU ont été approuvés (celui de Plévenon étant en chantier).



Les procédés constructifs ont évolué, les formes urbaines se standardisent... Les porteurs de projets, acteurs de l'aménagement, contribuent à modifier le paysage, avec des typologies architecturales plus ou moins intégrées à leur environnement. Pourtant, la réalisation de bâti dont l'intérêt paysager est manifeste, nécessite une attention particulière, particulièrement au sein des démarches Grand Site : vues proches et lointaines, relief, végétation locale, trames parcellaires, constructions environnantes...

Le projet de Loi relatif à la réforme territoriale déplacera probablement la compétence aménagement du territoire vers l'intercommunalité. Quelle que soit l'autorité organisatrice du développement durable local, il est indispensable que les quatre communes du Grand Site partage des documents uniques en terme d'identité architecturale, urbaine et paysagère.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Manque de reconnaissance du bâti comme patrimoine local, donc de fait, faiblesse dans la valorisation; Banalisation des paysages par l'urbanisation; formes urbaines lâches peinant à redonner des fonctions d'usages aux centres bourgs, entrées de bourgs et limites d'urbanisation peu lisibles, perdant en qualité.
- → Enjeux : Préserver l'identité des bourgs et l'esprit des lieux ; Requalifier les limites de l'habitat pavillonnaire ; Requalifier les limites d'urbanisation à l'échelle du territoire ; Valoriser les éléments du patrimoine bâti et notamment l'architecture balnéaire en tant qu'éléments d'identité du Grand Site.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées : AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), MO Commune Erquy ; Gestion différenciée, MO Communes (avec l'appui des Cdc).

Finalité de l'action 14

Élaborer un projet commun pour la protection, la valorisation et la restauration du paysage et de l'identité architecturale, dont les objectifs sont :

- ✓ Sensibiliser et conseiller les acteurs locaux (notamment les élus, dans l'élaboration de documents d'urbanisme, et les processus de projets opérationnels);
- ✓ Proposer des actions expérimentales et exemplaires en matière de gestion de l'urbanisation, du patrimoine bâti et des paysages ;
- ✓ Etablir des préconisations opérationnelles pour la rénovation du bâti ancien et les constructions neuves.

Descriptif de l'action 14

L'action consiste d'abord en la rédaction concertée d'une charte architecturale, urbaine et paysagère (= document contractuel de référence permettant de définir les particularités du patrimoine bâti et paysager, de s'accorder sur des objectifs communs et les modalités de mise en œuvre).

Pour ce faire, la méthodologie à employer :

- 1- Constitution d'un Comité de pilotage qui doit définir les attendus et les objectifs de l'étude et de la charte, et doit rédiger un cahier des charges qui permettra le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre de l'étude.
- 2- Réalisation d'une étude paysagère et architecturale qui devra permettre d'identifier les unités paysagères, leurs caractéristiques et sensibilités; d'identifier les éléments du patrimoine paysager et architectural qui peuvent être valorisés, et ceux qui doivent faire l'objet d'une action de protection ou de requalification, dans le respect de l'esprit des lieux et de l'identité du site.
- 3- Définition des enjeux pour chaque unité de paysage : préciser les principes à respecter pour une meilleure intégration paysagère des aménagements et des équipements, soit, pour chaque unité paysagère, définition des caractéristiques, principes d'implantation sur la parcelle, recommandations de constructions et de plantations, rappel des protections règlementaires (périmètre MH, site classé, EBC, etc.).

Enfin, la charte pourra être déclinée en un cahier de recommandations architecturales et paysagères qui aura pour fonction première de constituer un outil pédagogique, permettant aux pétitionnaires d'élaborer un projet en adéquation avec l'identité du territoire. Il traduira de manière concrète les grandes recommandations définies dans la charte. Il portera sur l'ensemble des projets d'aménagement et de construction menés sur le Grand Site ; il sera remis à tous les opérateurs porteur d'un projet de construction individuelle ou d'un projet d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés). Ses recommandations porteront notamment sur :

- ✓ Les caractéristiques architecturales : implantation, volumétrie, ouvertures, nature et couleur des matériaux de construction, ouvrages annexes (piscines, tonnelles, cours...) ;
- ✓ Les clôtures : matériaux, hauteurs, la palette végétale ;
- ✓ Les critères de qualité urbaine et de fonctionnement (cohérence de l'opération dans son environnement urbain, implantation des constructions, traitement architectural, espaces libres et plantations/gestion différenciée).

Ces travaux seront également liés à l'Action 7, soit la réduction de la publicité dans le paysage.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	
Grand Site, Toutes les Communes	Conseil général, CAUE, DREAL, STAP, Cdc	Coordination et Conduite de l'action (charte et cahier de recommandations)	

Calendrier prévisionnel				el	Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*			*	*		20 000 €	Grand Site, Communes, DREAL, CR

	Axe 2	Promesse Grand Site	
Fiche 15*	Objectif	Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources, et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites fréquentés	Priorité 1
	Action	Améliorer l'offre de randonnée et renforcer l'offre de transports en commun depuis les gares et les bourgs jusqu'aux caps	

Le maillage de circulation douce à l'échelle du Grand Site est très important et de bonne qualité. Il est l'une des clés majeures de découverte du Grand Site et participe fortement à son attractivité touristique, avec des itinéraires littoraux exceptionnels en termes de paysages parcourus tant pour les randonnées pédestres (GR34), équestres que deux roues (véloroute-voies (EguiBreizh) aujourd'hui, vertes). Manquent encore compléter ce panel, un certain nombre de tracés à créer, notamment ceux reliant l'arrière-pays et les bourgs au littoral.



Cependant, l'entretien et le balisage des chemins de randonnées peuvent poser difficulté et souffrent de la multiplication des acteurs en jeu (Conseil général, Communauté de communes, Communes, Fédérations et associations de randonnée...), rendant difficile une action coordonnée efficace.

Egalement, les offres de transports collectifs au départ des gares (Lamballe et Saint-Brieuc) sont encore non suffisantes pour répondre aux besoins (fréquence, coordination des horaires...) de visiteurs sans voitures, et les liens avec le secteur de Saint-Malo seraient à améliorer.

Enfin, concernant la valorisation de ce patrimoine et sa portée à connaissance, des actions sont réalisées aujourd'hui (sites Internet divers, éditions papier de la Cdc et des Comités départementaux de randonnée...), mais elle pourrait être largement optimisée (voir Action 18).

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Discontinuité ponctuelle de cheminements et perte qualitative des tracés (points de vue sur mer, lisibilité des infrastructures, accroche avec arrière-pays); Place importante de l'automobile et à l'inverse, faible présence des transports en commun; Des itinéraires dont l'entretien et l'aménagement restent à améliorer; Des activités de pleine nature nombreuses, pour certaines non intégrées aux Plans départementaux (PDIPR = Plan Départemental des Itinéraires Promenades et Randonnées; PDESI = Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires).
- \rightarrow Enjeux : Optimiser et promouvoir les modes de déplacements doux ; Assurer les liaisons avec voies cycles et chemins piétons ; Faire émerger des pratiques multimodales et favoriser la desserte en transports collectifs.

- → Actions déjà engagées: Requalification du Cap d'Erquy (maîtrise des flux de fréquentation), MO Commune d'Erquy / Conseil général; Réhabilitation du Cap Fréhel (optimisation des sentiers et des stationnements, restauration de la lande), MO Commune de Plévenon / Syndicat mixte des Caps; Création et mise en valeur d'itinéraires alternatifs, MO Communautés de communes et communes et MO Plévenon; Définition et mise en œuvre du Schéma départemental Véloroutes-voies vertes (reliant les deux caps et valorisant les ouvrages Harel de la Noë), MO Conseil général; Entretien des sentiers communautaires et remise à jour de l'édition afférente, MO Cdc Côte de Penthièvre; Inscription de certains sentiers au PDIPR, MO Conseil général et Communes.
- → Actions en cours : Finalisation du projet de requalification du Cap d'Erquy, avec la création d'une liaison piétonne Port-Cap d'Erquy, MO Conseil général ; Aménagement et gestion de la Vallée de Diane (travaux forestiers et réorganisation des cheminements), MO Communes de Plurien et de Fréhel.

Finalité de l'action 15

- ✓ Identifier les parcours les plus adaptés et développer une signalétique cohérente ; s'assurer du bon entretien des chemins fléchés ; créer de nouveaux sentiers dans les secteurs qui en sont aujourd'hui moins pourvus et/ou pour les pratiques moins représentées aujourd'hui (ex : boucles vélo) ; favoriser l'inscription des sentiers aux Plans départementaux (PDIPR, PDESI...) ; mettre en place des aménagements spécifiques « vélos » (rateliers...) ;
- ✓ Dans le cadre de l'optimisation à venir des liaisons ferroviaires Paris-Saint Brieuc / Lamballe / Saint Malo, proposer une offre de transports collectifs adaptée au départ de ces gares, et conforter voir améliorer les liaisons régulières costarmoricaines (Tibus).

Descriptif de l'action 15

L'action consiste en la définition et la mise en place d'un schéma de déplacements à l'échelle du Grand Site, incluant majoritairement les circulations douces. Il sélectionnera et hiérarchisera les parcours les plus adaptés par mode de transport, intégrant notamment la valorisation d'un cheminement vélo/pédestre du centre de Plévenon jusqu'au Fort-la-Latte, ou bien encore la mise en place de liaisons bourgs-Sables-d'Or Les Pins.

Il s'agira également de :

- ✓ Inciter à la pratique de l'itinérance douce et donner une meilleure visibilité de l'offre, avec une édition dédiée au Grand Site (voir Action 18) ou via des actions type « escapade nature sans voiture ®» (RGSF/2015);
- ✓ Permettre un meilleur entretien en coordonnant l'intervention des acteurs publics et associatifs à partir des bonnes pratiques constatées dont l'échelle doit être élargie, et préserver ainsi la qualité des chemins;
- ✓ Travailler à une inscription exhaustive des sentiers aux Plans départementaux (PDIPR, PDESI...).

Egalement, l'action consiste en l'amélioration de l'offre en transports en communs, en initiant une réflexion avec les Conseils généraux pour aboutir à l'amélioration du trafic des lignes régulières (des bourgs aux caps), et à partir des gares (St-Brieuc, Lamballe, St-Malo). Le Grand Site pourra également s'immiscer dans les réflexions en cours concernant l'arrivée de la LGV. Dans cette même logique, un travail pourra être mené avec les prestataires

privés (taxis, bateaux...) pour donner davantage de lisibilité à leurs actions et les associer à de possibles nouvelles pratiques de randonnées.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site, CG	Cdc, Communes, Fédérations de randonnées, OT	<u>Conduite de l'action (</u> schéma global déplacements) et <u>Appui technique</u>

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*			- (frais de personnel uniquement si étude réalisé en régie)	-

Axe 3: L'économie du territoire



Action 16: Valoriser les campings

Action 17: Faire émerger des points d'intérêt sur le territoire relayant la dynamique Grand Site sur des thématiques complémentaires et générant des retombées (bourgs de Plévenon et de Plurien, criée et aire du Cap d'Erquy)

Action 18 : Valoriser l'offre de randonnée et la rendre lisible par un portail Web global de l'offre de découverte Grand Site

Action 19 : Valoriser les services adaptés aux randonneurs et en faire émerger de nouveaux, notamment locations de vélo, maillés à l'échelle du territoire

Action 20 : Mettre en œuvre une stratégie Grand Site de communication tirant partie de la notoriété Grand Site et ciblant des publics en ailes de saison (type produits touristiques « escapades douces sans voiture » et séjours nature)

Action 21 : Valoriser une agriculture diversifiée génératrice de richesses paysagères

Action 22: Promouvoir les ressources du Grand Site notamment maritimes par une route des saveurs, des visites d'exploitations et d'artisanat, la vente directe de produits locaux, la

	Axe 3	Economie du territoire	
Fiche 16	Objectif	Valoriser les équipements d'accueil du public dans les EN littoraux	Priorité 1
	Action	Valoriser les campings	

Le Grand Site, fort de son succès touristique, est caractérisé par la présence de campings municipaux implantés sur le littoral :

- ✓ le camping Saint-Michel à Erquy (200 emplacements),
- ✓ le camping des Salines à Plurien (130 emplacements),
- ✓ le camping du Pont de l'Etang à Fréhel (900 emplacements),
- ✓ le camping du Cap Fréhel à Plévenon (150 emplacements).



Ces quatre campings sont implantés au cœur d'espaces naturels remarquables mais, pour la plupart, ne tirent pas suffisamment parti de ce point fort pour valoriser leur offre et gagner en qualité.

Egalement, aujourd'hui, il apparaît que les campings municipaux d'Erquy, Fréhel et Plévenon, faute d'un travail d'insertion paysagère suffisant, ne participent pas à donner une image qualitative du Grand Site. Le camping de Plurien, situé en limite de zone urbanisée présente peu de co-visibilité avec les espaces naturels environnants, et joue d'ores et déjà la carte « nature », au cœur du marais.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Forte présence des hébergements de plein air, avec un impact paysager associé.
- \rightarrow Enjeux : Rendre compatibles les usages des espaces de campings avec la préservation des milieux naturels et la qualité du paysage.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- ightarrow Actions déjà engagées : Recul du camping, hors dunes / préconisations urbanistiques (PLU) et plantations, MO Commune Erquy ; Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion sur le massif dunaire du Vieux bourg, MO Commune de Fréhel ; Abattage de cyprès pour la préservation des landes du Cap Fréhel, autour du camping municipal, MO Commune Plévenon.
- → Actions en cours : Développement d'activités « nature » (locations de vélos, yourtes...), MO Délégataire Camping Plurien ; Refonte entrée camping, MO Commune Erquy.

Finalité de l'action 16

La finalité de l'action consiste à améliorer la cohabitation tourisme/paysage en travaillant sur la nécessaire insertion des infrastructures dans le paysage littoral, et ainsi, davantage valoriser les campings.

Descriptif de l'action 16

L'action consiste en la mise en œuvre d'un **projet paysager** et doit être défini comme un investissement d'avenir :

- ✓ Intégré dans un schéma global d'évolution du camping, le projet paysager est un élément fondamental de la mise en place d'un produit cohérent, de qualité, pouvant affronter les prochaines décennies et l'évolution du tourisme ;
- ✓ Intégré dans un programme d'investissements, l'action paysagère et environnementale n'est pas un surcoût d'exploitation mais donne au contraire de la valeur à l'entreprise.
- → Le camping d'Erquy est implanté sur un milieu dunaire pour sa partie Nord et sur le début de pente directement en vis à vis avec l'Ilot St Michel pour sa partie Sud. Il est entouré de constructions de loisirs type chalet ou mobilhome; l'ensemble forme un théâtre bâti hétérogène particulièrement visible depuis la mer. Les limites Sud du camping sont constituées de remblais, murs de soutènement et clôtures hétéroclites qui composent le fond de tableau du camping.

Par le passé, le camping a fait l'objet d'un recul vers le Sud afin de libérer les dunes les plus proches de la mer, libérant ainsi des espaces qui, faute de gestion, servent aujourd'hui de zones de stationnement extensives (cette problématique allant être traitée via la politique ENS départementale - Voir Action 13). La nouvelle limite, en bordure de voie ne permet pas l'intégration ni le confort des usagers qui les doublent de pare-vents et de pare-vues hétéroclites.

L'entrée du camping est peu qualitative. Déplacée depuis le recul du camping lui-même, elle n'a pas fait l'objet de requalification, laissant apparaître compteur, poubelles, etc. (en cours).

Les bâtiments sanitaires de couleur claire sont également visibles dans le paysage.



→ Le camping de Plurien est intégré d'un point de vue paysager, et le gestionnaire veille à l'aménagement harmonieux de ce dernier. Pas de préconisation sur cet espace, si ce n'est le maintien de la gestion actuelle.

→ Le camping de Fréhel est implanté sur un vaste ensemble dunaire planté de Pins dans les années 20, ceinturant le camping et constituant une vaste enclave boisée dans un paysage littoral relativement ouvert. L'intégration visuelle du camping et la perception de ses limites sont associées aux boisements, alors même que le cœur de celui-ci est ouvert. Les boisements de Pins connaissent une dynamique d'extension tandis que les Cyprès se ressèment et que la vallée en limite Est se referme totalement.

L'emprise du camping, exploitée jusqu'aux limites de la dune, de la vallée ou de la route, oblige les randonneurs du GR 34 à passer à l'intérieur du camping tandis que la vélo-route s'interrompt au droit du camping pour regagner une route.

L'entrée du camping est encadrée par un parking qui longe la route touristique sur plus de cent mètres.

Le camping a déjà fait l'objet de diverses études et particulièrement d'un "plan de gestion environnemental 2013/2018 », mis en place aujourd'hui pour partie par les services communaux.



→ Le camping de Plévenon est implanté dans le périmètre du Site classé, sur un milieu de landes. Des Cyprès, plantés à l'origine pour faciliter l'intégration de l'infrastructure, apparaissent aujourd'hui comme des marqueurs forts du paysage qui dessinent une limite au milieu de la lande, malgré des actions passées engagées pour en limiter le nombre.



Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Toutes les Communes	Conseil général, CELRL, DREAL, DDTM, CAUE, ONF	<u>Appui technique</u> (+ Opérateur N2000)

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*			*	*	*	500 000 €	Communes, DREAL, CG, CR, Fonds européens

	Axe 3	Economie du territoire	
Fiche 17	Objectif	Transmettre l'esprit des lieux et l'ensemble de ses valeurs	Priorité
riche 17	Action	Faire émerger des points d'intérêt sur le territoire relayant la dynamique Grand Site sur des thématiques complémentaires et générant des retombées (bourgs de Plévenon et de Plurien, criée et aire du Cap d'Erquy)	2

Plus d'un million et demi de visiteurs fréquentent les caps annuellement. Mais au-delà de ses points d'attraction majeurs, le territoire du Grand Site reste méconnu par la plupart d'entre eux. Les richesses patrimoniales et l'identité du territoire dans son ensemble restent à révéler.

Il n'existe pas sur le Grand Site de lieu d'appel autre que naturel qui soit l'occasion de s'immerger dans l'identité du territoire et de toucher du doigt les « valeurs » qui lui sont propres.



De plus, la fréquentation des sites emblématiques ne profite que partiellement à la dynamisation des centres bourgs. Une partie très restreinte des visiteurs du Cap Fréhel prennent du temps pour découvrir le bourg de Plévenon dont l'architecture vernaculaire de grès rose mériterait d'être valorisée et que l'on s'y attarde davantage.

L'idée d'un lieu pivot type maison de site a été développée dans la fiche action 11, au niveau du phare du Cap Fréhel. D'autres espaces relais, reliés les uns aux autres, peuvent également être imaginés pour accueillir le public et y partager l'esprit des lieux (criée d'Erquy, bourgs de Plurien et de Plévenon... voir, à terme, les bâtiments affiliés à la carrière du Routin, selon le projet de réhabilitation - voir Action 4), voir des abris/points d'informations (parkings du Cap d'Erquy et du Fort La Latte), ou encore via la matérialisation des entrées de sites.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Une concentration de la fréquentation sur des sites phares et le littoral; Un manque de valorisation globale et sur site des caractéristiques patrimoniales; Une concentration de la fréquentation sur certains sites, avec des impacts environnementaux ou paysagers, et peu de retombées économiques associées (particulièrement au Cap Fréhel); Des pics de fréquentation pendant la haute-saison et des visiteurs diffusant peu sur le territoire; Des conditions d'accueil au Cap Fréhel particulièrement qui ne répondent pas aujourd'hui à la « promesse Grand Site »; Un manque d'outils d'interprétation sur le Grand Site afin d'en appréhender l'ensemble des valeurs.
- \rightarrow Enjeux: Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés; Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur le Cap Fréhel.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

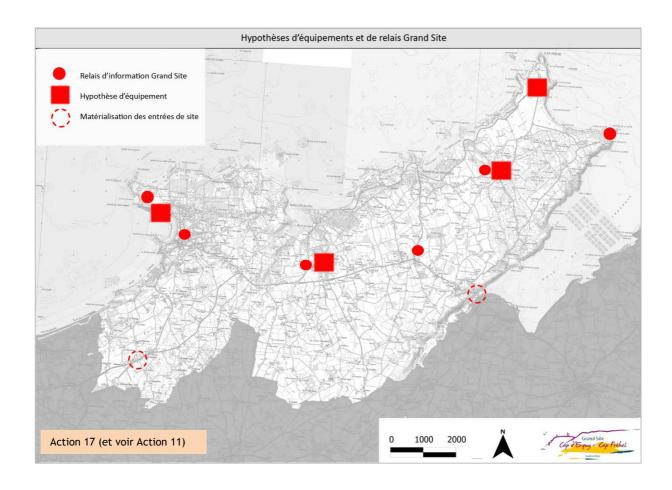
→ Actions en cours : Extension de la criée d'Erquy (création d'un espace d'accueil pédagogique), MO Chambre de Commerce et d'Industrie ; Finalisation de la requalification du Cap d'Erquy (avec notamment la création d'un bâtiment d'accueil sur le parking du cap), MO Commune d'Erquy / Conseil général.

Finalité de l'action 17

Afin d'inviter à parcourir le Grand Site, en améliorer la visite et de dynamiser les bourgs, il y a lieu de créer ou renforcer des centres d'intérêt qui maillent l'ensemble du territoire et fassent valoir l'ensemble de ses valeurs, en lien avec le lieu pivot que représente le phare du Cap Fréhel (voir Action 11).

Descriptif de l'action 17

L'action consiste en la création d'un maillage d'équipements d'accueil thématiques ou de relais d'informations correspondant aux valeurs du Grand Site, incitant le visiteur à découvrir l'ensemble des dimensions de l'identité des caps (en se basant sur des bâtiments/projets existants, plutôt que de créer une/des infrastructure/s nouvelle/s). Chaque lieu portera une dimension transversale du Grand Site et une dimension spécifique liée à l'usage territorial du site et sera relié aux autres (pass commun...), notamment avec le phare du Cap Fréhel.



1) Les équipements d'accueil du public à conforter et/ou à créer :

→ La criée d'Erquy, et son espace polyvalent pédagogique :

La CCI a procédé en 2015 à un agrandissement de la criée. Ce projet doit s'accompagner à court terme à l'étage de la création d'un espace polyvalent, destiné à l'accueil du public (250 m2), et d'une terrasse belvédère (200m2). L'initiative de la CCI pourra être encouragée dans le cadre de l'OGS, avec l'inscription de ce dispositif dans la perspective plus vaste du Grand Site.

Les thématiques à développer dans l'espace couvert pourraient être liées au <u>monde maritime</u> (pêche, éolien...), via la mise en place d'une muséographie conséquente. Les visites aujourd'hui organisées de la criée, notamment par le Syndicat mixte du Grand Site, pourraient également bénéficier de ces outils d'interprétation... Egalement, toujours en lien avec cette thématique, des prestations complémentaires pourraient être imaginées dans cet espace : visites en vedettes, ventes et/ou dégustations de produits locaux, réceptions de types évènementiels...

En termes de fonctions, l'espace pourrait donc accueillir : une zone scénographiée, un espace d'accueil de groupes, des fonctions d'accueil et de guichet pour les prestations (voir en complément, un espace boutique autour des produits de la mer).

Un appel à projets, qui se concrétisera par une Autorisation d'Occupation Temporaire, selon un cahier des charges et des obligations précises, en lien avec les objectifs attendus, pourra être recherché pour la gestion de cet espace, avec des conditions d'accessibilité à définir pour les autres structures réalisant des visites guidées.

→ Un équipement d'accueil dans le bourg de Plévenon (ancienne école) :

La Commune mettra en place à compter de 2015/2016 une nouvelle aire de stationnement à la sortie du bourg, à partir de laquelle seront mis en avant les déplacements doux pour accéder au cap. A proximité immédiate de ce parking, des bâtiments communaux - l'ancienne école - sont aujourd'hui laissés à l'abandon, sans fonction définie.

Leur rénovation, avec une vocation d'ouverture au public (voire un vocation mixte, avec une partie dédiée à de l'hébergement), serait l'occasion de créer une porte d'entrée alternative à la visite du Cap Fréhel, en incitant à la pratique des déplacements doux (favorisant de plus l'immersion dans l'esprit des lieux car découvrant le cap via les espaces de landes) en direction de publics divers (familles, scolaires...), mais également permettrait de dynamiser le village et ses commerces.

Les thématiques abordées dans cet espace, au travers d'une muséographie à développer, pourraient davantage s'appuyer sur les <u>paysages et le patrimoine naturel : landes, oiseaux, spécificités géologiques</u> (grès rose)... permettant de mettre en appétit les visiteurs.

Ce projet nécessite : d'affiner la faisabilité de l'action et son dimensionnement à partir de l'ancienne école à rénover ; créer une invitation urbaine, via une entrée plus lisible, et relier le bâtiment au futur parking ; favoriser les déplacements doux (développement de sentiers, signalisation, locations) ; réaliser une programmation détaillée et notamment scénographique et prévoir des dispositifs immersifs ; définir les modalités d'exploitation viables économiquement et en préciser la gestion, avec un pilotage communal ; associer les structures d'éducation au patrimoine en prenant en compte leurs besoins...

→ Un équipement d'accueil dans le bourg de Plurien (Manoir de Montangué) :

Le manoir de Montangué est un bâtiment communal, utilisé aujourd'hui par l'Office de tourisme, avec un espace d'exposition temporaire, et la bibliothèque.

Une utilisation temporaire voire permanente d'une partie de cet espace pourrait servir de lieu vitrine sur la thématique des productions locales, renvoyant vers les lieux éventuels de

visites du territoire (route des saveurs - voir Action 22) et ici également participant à dynamiser le bourg : valorisation (muséographie, expositions temporaires sur la thématique terroir, témoignages d'exploitants, évènements dédiés type ateliers cuisine) et ventes directes... avec une gestion communale (salariés de l'OT déjà en place) ou déléguée à une association de producteurs.

L'éventualité que ce chapelet de structures, en incluant le Cap Fréhel (Action 11), puisse intégrer le réseau « Maison Nature » du Département sera à étudier.

- 2) Les relais d'informations à conforter et/ou à créer :
- → Un bâtiment sur l'aire du Cap d'Erquy, dont la construction est projetée par le Conseil général en 2016, abritant sanitaires/espace abrité pour l'accueil de groupes (et éventuellement locations de vélo), pourrait être utilisé comme relai d'informations (= point d'information sans nécessité de personnel d'accueil).
- → Un autre relai pourrait être envisagé sur le parking du Fort la Latte, selon le même fonctionnement que le précédent (= point d'information sans nécessité de personnel d'accueil).
- → D'autres relais pourraient être mis en place au niveau de certaines haltes paysagères et/ou aux entrées de sites (voir Action 13).
- → Enfin, des relais d'informations pourraient être envisagés au niveau des OT du territoire.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Communes Erquy, Plurien et Plévenon, CCI, CG	CAUE	<u>Appui technique</u>

	Calendrier prévisionnel				Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
	*	*	*	*	*	Bâtiment bourg Plévenon = 600 000 € (études + muséographie) - non chiffrés remise aux normes locaux et frais fonctionnement; Bâtiment bourg Plurien = 100 000 € (études + muséographie) - non chiffré remise frais fonctionnement; Extension criée = 1 800 000 € (travaux + muséographie) - non chiffré frais fonctionnement; Bâtiment aire du Cap Erquy = 150 000 € (travaux) + Voir aussi fiche action 13	Communes, DREAL, CCI, CG, CR, Fonds européens

	Axe 3	Economie du territoire	
Fiche 18	Objectif	Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources, et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites fréquentés	Priorité 2
	Action	Valoriser l'offre de randonnée et la rendre lisible par un portail Web global de l'offre de découverte Grand Site	

Les outils d'information associés aux itinéraires de randonnées sont encore modestes et parcellaires, souvent à l'échelle des communes. Actuellement il n'existe pas de documentation touristique unique de randonnées sur les 2 caps, des initiatives étant menées à différentes échelles, mais qui ne reflètent pas l'entité Grand Site.



Des actions ont été mises en place par les Pays (développement d'un outil SIG mutualisé et outils de découvertes numériques) ou des réflexions sont en cours dans le cadre des « Destinations touristiques », mais à ces échelles, le territoire des caps reste souvent divisé ou non relié à ses voisins (frontière des deux Communautés de communes...).

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Faible lisibilité des parcours et des stationnements possibles ; Une offre « randonnée » manquant encore de lisibilité et de communication « à la bonne échelle ».
- \rightarrow Enjeux : Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites très fréquentés, favoriser les itinérances entre les 2 caps ; Faire émerger des pratiques multimodales et favoriser la desserte en transports collectifs.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

- → Actions déjà engagées: Mise en ligne des itinéraires de randonnées, MO Conseil général/Côtes d'Armor Développement, et sur un autre site, Conseil régional/Comité régional du tourisme (avec la création de pages relais, sur les sites des OT, du Grand Site...); Création d'éditions « randonnée », MO Fédérations de randonnées (« les Côtes d'Armor à pieds »...) ou MO Communauté de communes Côte de Penthièvre (« Balades en Côte de Penthièvre ») ou MO Conseil général (« Schéma vélo départemental la Littorale »); Création d'une carte Grand Site, MO Syndicat mixte des Caps; Création d'un SIG commun à l'échelle des Pays, MO Pays de Dinan et Pays de Saint-Brieuc.
- ightarrow Actions en cours : Remise à jour des éditions randonnée, MO Communauté de communes Côte de Penthièvre.

Finalité de l'action 18

- ✓ Donner une information globale et cohérente aux visiteurs ; Présenter le Grand Site dans son ensemble ;
- ✓ Développer un topo-guide à l'échelle du Grand Site sur des supports variés ; mettre en place un outil Internet « à la bonne échelle » ;
- ✓ Systématiser les échanges au sein du Grand Site voir des « Destinations touristiques » et avec ses relais promotionnels extérieurs par une bourse d'échange ou d'autres évènements fédérateurs de ce type.

Descriptif de l'action 18

L'action consiste en :

- ✓ La réalisation d'un état des lieux exhaustif des parcours et des services à l'échelle du Grand Site en partenariat avec les deux « Destinations » bretonnes voir Action 15 ;
- ✓ La mise en place des outils adaptés à l'échelle du Grand Site, déclinés sur papier, sur Internet et sur Smartphone (avec procédés de géolocalisation sur les sentiers) ;
- ✓ La favorisation de rencontres et d'échanges réguliers entre professionnels du tourisme (hébergeurs, prestataires de service, restaurateurs, OT...) du Grand Site afin de favoriser le partage de connaissances à l'échelle du territoire et ainsi en optimiser la promotion ; créer une Bourse touristique annuelle (= événement professionnel fédérateur au cours de laquelle les acteurs peuvent s'échanger de l'information, se rencontrer et où les initiatives les plus intéressantes sont valorisées : conférence/débat, trophée du tourisme Grand Site...) ; mettre en place un évènementiel commun (fête du GS), etc.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Grand Site ou Destinations touristiques	Communes, Cdc, OT, CG, CAD, CR, Fédérations randonnées et associations locales	Conduite d'action ou Appui technique

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*			50 000 €	Grand Site, Communes, Cdc, OT, DREAL, CG, CR ou financeurs Destinations touristiques

	Axe 3	Economie du territoire	
Fiche 19	Objectif	Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources, et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites fréquentés	Priorité 1
	Action	Valoriser les services adaptés aux randonneurs et en faire émerger de nouveaux, notamment locations de vélo, maillés à l'échelle du territoire	

Au-delà de l'offre de circulation douce de grande qualité, notamment longeant le littoral, qui représente l'une des clés majeures de découverte alternative du Grand Site et d'attractivité touristique (dans une optique de tourisme durable, également hors période estivale), peu de services et d'offres associés aux pratiques d'itinérance sont recensés : peu d'hébergements de groupes pour les randonneurs, suffisamment pas de services complémentaires (port des bagages, navette retour, services de petites réparations...), etc.



Par ailleurs des labels existent certifiant au consommateur une qualité, mais sont encore peu développés sur le territoire du Grand Site.

L'offre en termes de vélos est notamment bien développée avec une vélo-route récente intégrée à l'itinéraire européen du Tour de Manche mais également des itinéraires plus locaux de centre bourg à littoral adaptés à divers types de pratiques. Un maillage de location récente a été mis en place, avec des initiatives privées, et mérite d'être conforté.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats : Faible lisibilité des parcours et des stationnements possibles ; Une offre « randonnée » manquant encore de lisibilité et de communication « à la bonne échelle ».
- → Enjeux : Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites très fréquentés, favoriser les itinérances entre les 2 caps ; Faire émerger des pratiques multimodales et favoriser la desserte en transports collectifs.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées et en cours : Valorisation de la thématique randonnée au niveau local, MO Offices de tourisme ; Mission « rando 22 » (avec notamment le développement des services « accueil vélo et Etape Rando Bretagne », MO Côtes d'Armor Développement et déploiement par les Pays touristiques ou Offices de tourisme ; Développement de services liés à la randonnée, type locations de vélos, MO privées et MO OT Erquy ; Conduite et valorisation des « Escapades nature sans voiture® », MO Syndicat mixte des Caps/RGSF ; Création d'une carte du GS, MO Syndicat mixte des Caps ; Développement de la découverte des caps par la mer, MO Centres nautiques et MO Armor navigation.

Finalité de l'action 19

La finalité de l'action rejoint les actions 15 et 18, avec le développement des différentes formes de randonnée pour parcourir et découvrir le Grand Site, avec les différents services pouvant y être associés (hébergement, matériel, transports...).

Descriptif de l'action 19

Dans la poursuite des travaux de Côtes d'Armor Développement et des Offices de tourisme, l'action consiste en :

- ✓ L'identification des offres et services les plus adaptés sur la thématique randonnée grâce à un travail de recensement complet (hébergement, transport bagages et navettes...);
- ✓ Le développement et la valorisation des démarches qualitatives : communication et commercialisation :
- ✓ L'incitation à des initiatives innovantes ;
- ✓ Et le fait de conforter le maillage de location de vélos, la découverte des caps par la mer et tout autre mode de transports alternatifs sur les deux caps.

La méthodologie à employer, après le travail de diagnostic, pourrait passer par un appel à projets pour favoriser l'émergence de projets innovants ou des services identifiés comme manquants ; également, une démarche qualité « randonnée » pourrait être lancée, pour s'assurer de l'excellence de l'offre sur le territoire (ex : rechercher l'obtention du label Destination Rando) ou bien encore mieux faire connaître les labels existants (Accueil Vélo, Etape rando Bretagne, Rando Accueil). Grand nombre de ces actions sont aujourd'hui coordonnées à l'échelle départementale par CAD, un partenariat avec le Grand Site pourrait être envisagé afin de les développer encore davantage sur le territoire...

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	
CAD	Offices tourisme	Appui technique	

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*	*	*	*			développement activités aux frais des prestataires)	-

	Axe 3	Economie du territoire	
	Objectif	Améliorer la répartition des visiteurs au-delà des pics estivaux et adapter les produits à des publics prioritaires	Priorité
Fiche 20	Action	Mettre en œuvre une stratégie Grand Site de communication tirant partie de la notoriété Grand Site et ciblant des publics en ailes de saison (type produits touristiques « escapades douces sans voiture » et séjours nature)	2

La fréquentation touristique du Grand Site est essentiellement estivale et concerne principalement des séjours liés aux loisirs de mer et aux plages.

Dans l'optique de diffuser les visiteurs dans le temps et dans l'espace, mieux leur faire découvrir les caractéristiques du Grand Site, répondre aux évolutions actuelles du tourisme davantage axé nature/expérience à vivre, et encourager les retombées économiques locales, de nouveaux produits pourront être mis en place dans le cadre de



l'OGS, plus adaptés à cette nouvelle typologie de touristes attirés par les richesses patrimoniales tout au long de l'année sur un mode éco-touristique.

Egalement, la richesse des caps est aujourd'hui relayée par diverses communications:

- ✓ celle de la Région Bretagne notamment sur les marchés étrangers;
 ✓ celle du Département des Côtes d'Armor en matière de promotion du territoire;
- ✓ celle de Côtes d'Armor Développement en matière de promotion touristique ;
- ✓ celle des différents OT notamment sur les ailes de saison ;
- ✓ celle du Syndicat mixte des Caps en matière de patrimoine.

Mais à ce jour, la démarche et le Grand Site sont encore peu connus du Grand Public. Les professionnels sont conscients de l'intérêt de ces outils, et notamment l'obtention éventuelle du label Grand Site de France, pour rendre encore plus qualitatif le territoire; le Grand Site gagnerait donc également à faire valoir ses projets, en s'inscrivant en cohérence des Destinations touristiques en cours d'émergence.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Forte rythmicité/pression touristique encore ancrée sur la période estivale, difficile remplissage des hébergements touristiques hors saison; Une fréquentation très saisonnalisée et des visiteurs diffusant peu sur le territoire ; Une concentration de la fréquentation sur des sites phares et le littoral, avec des impacts environnementaux ou paysagers et peu de retombées économiques associées (particulièrement au Cap Fréhel); Un difficile renouvellement des publics ; Une offre « randonnée » manquant encore de lisibilité et de communication « à la bonne échelle ».
- → Enjeux : Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des seuls sites très fréquentés, favoriser les itinérances entre les 2 caps ; Optimiser et promouvoir les modes de déplacements doux ; Améliorer la répartition des touristes au-delà des pics estivaux, et pas uniquement sur les sites emblématiques.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées : Opérations multiples des acteurs du tourisme pour développer l'activité touristique hors saison (ex : création/proposition d'animations) ; Communication touristique via des réseaux adaptés (ex : CAD/tourisme d'affaires), MO Syndicat mixte des Caps ; Conduite et valorisation des « Escapades nature sans voiture® », MO Syndicat mixte des Caps/RGSF.

Finalité de l'action 20

- √ Favoriser le développement d'un tourisme durable ;
- ✓ Fédérer les acteurs autour d'une communication « Grand Site » commune.

Descriptif de l'action 20

L'action consiste en :

✓ Le développement d'autres types de produits touristiques « signés Grand Site », en adéquation avec l'esprit du Grand Site et permettant la diffusion des visiteurs dans l'espace et le temps, limitant ainsi les impacts environnementaux et favorisant les retombées économiques locales sur l'année.

Exemples: Escapades nature sans voiture/randonnées; Produit spécifique « hiver » (force des éléments/tempêtes, activités nautiques type surf...); Produits « gastronomie » et spécificités culinaires locales; Produits verts « santé et bien-être »/personnes âgées; Produits clés en mains de découverte du GS pour les groupes/autocaristes; Produit « patrimoine/culture », etc.

Ces nouveaux produits pourront également s'appuyer sur les équipements d'accueil du public détaillés aux fiches 11 et 17.

Ils pourront être bâtis par le territoire (ex : Grand Site/Offices de tourisme/Partenaires locaux) et commercialisés/promus par Côtes d'Armor Développement, voire également demain par les nouvelles Destinations touristiques selon les évolutions à venir des compétences publiques en matière de tourisme, en utilisant les réseaux existants.

Ils devront s'attacher à être en adéquations avec les stratégies touristiques qui pourront être définies dans le cadre des politiques de Destinations (ex : Destination Paimpol-Baie de St-Brieuc-Les Caps = « tourisme engagé »).

- √ L'adoption d'une stratégie collective de communication « Grand Site » :
- S'adosser au Grand Site pour la promotion du territoire en tant que fleuron écotouristique des Destinations touristiques émergentes ;
- Rendre l'offre de découverte du territoire plus lisible, créer des outils « à la bonne échelle » à la fois sur Internet et sur les supports physiques ; Promouvoir activement le territoire Grand Site en direction des visiteurs potentiels identifiés comme prioritaires (démarchage) ;
- Valoriser la démarche Grand Site en elle-même auprès des résidents et résidents secondaires afin de favoriser l'appropriation locale.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	
CAD, Grand Site	Offices tourisme, Destinations, CRT	Conduite d'action et Coordination	

	Calendrier prévisionnel					Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*		*	*	*	*	création de produits uniquement)	-

	Axe 3	Economie du territoire	
Fiche 21	Objectif	Mettre en valeur l'identité rurale et l'activité agricole du GS	Priorité 2
	Action	Valoriser une agriculture diversifiée génératrice de richesses paysagères	

L'activité agricole est l'un des socles économique et environnemental des quatre communes du Grand Site.

Ces dernières années ont été marquées par la prise de conscience des problèmes environnementaux générés par certaines pratiques :

- ✓ Problèmes de qualité de l'eau liés aux intrants, aux produits phytosanitaires, et à l'arrachage des haies bocagères (algues vertes),
- ✓ Banalisation du paysage...



Fort de cette prise de conscience, des initiatives privées et des politiques publiques en faveur d'une agriculture durable ont émergé dans les Côtes d'Armor, accompagnant les dynamiques de mises aux normes des exploitations :

- ✓ Des mesures agro-environnementales en faveur de pratiques durables,
- ✓ Des projets innovants comme la conduite sur paille des élevages porcins ou la méthanisation pour les effluents d'élevage agricole,
- ✓ La création de labels locaux,
- ✓ Et la poursuite des programmes opérationnels « bassins versants », s'inscrivant dans les « Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » et/ou le Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes...

Mais l'agriculture reste encore aujourd'hui largement absente des débats qui concernent l'aménagement du territoire, la gestion des espaces naturels ou encore la qualité des paysages.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Boisements horticoles brouillant le paysage agricole (le choix des plantations sur les espaces publics/lotissements étant très important pour l'identité du territoire); Perte de contact entre le littoral et les parcelles agricoles; Activité économique plus déconnectée de son terroir qu'autrefois, manquant de lien avec le paysage.
- \rightarrow Enjeux : Favoriser le développement d'une agriculture en lien avec son territoire, son terroir.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées et en cours : Reconquête de la qualité de l'eau et mise en œuvre du Plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (programme d'actions « bassins versants » multithématiques), MO Communauté de communes Côte de Penthièvre et Communauté de communes du Pays de Matignon.

Finalité de l'action 21

Les objectifs de l'action sont de :

- ✓ Maintenir l'agriculture et l'emploi agricole sur les communes,
- ✓ Préserver un équilibre entre activités agricoles et qualité des paysages.

Descriptif de l'action 21

Cette volonté se traduira au travers d'actions concrètes confortant l'agriculture, en adéquation avec les paysages du Grand Site - les exemples suivants n'étant pas exhaustifs - et pour la très grande majorité constitutives des programmes bassins versants portés par les intercommunalités (et/ou inscrites dans les SAGE de la Baie de Saint-Brieuc et Arguenon-Baie de la Fresnave) :

- ✓ Conseils sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles (voir Action 14),
- ✓ Veille et animation sur le foncier agricole (voir Action 9),
- ✓ Contribution au développement de nouvelles filières,
- ✓ Renforcement de l'attractivité des exploitations à la recherche d'un successeur,
- ✓ Mise en place de MAE favorables aux paysages et à la biodiversité,
- ✓ Actions de communication autour de l'agriculture du territoire des caps...

Toute démarche de labellisation et de reconnaissance de qualité des productions viendra conforter l'image du Grand Site en tant que territoire et destination touristique remarquables (voir Action 22 ; également, la stratégie de communication à venir par le SAGE Baie de Saint-Brieuc...). Le projet de Grand Site et le label « Grand Site de France » qui en découlera pourront également venir renforcer des démarches de promotion des produits du terroir et de labellisation.

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)
Communautés de communes	Partenaires BV	Appui technique

Calendrier prévisionnel				el	Cout estime notentials	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	(Montants HT et hors coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
*	*	*	*	*	*	actions bassins versants pour les modifications de pratiques agricoles)	Financeurs BV (Cdc, CG, CR, AELB)

	Axe 3	Economie du territoire	
Fisho 22	Objectif	Créer des liens avec l'économie traditionnelle	Priorité
Fiche 22	Action	Promouvoir les ressources du Grand Site notamment maritimes par une route des saveurs, des visites d'exploitations et d'artisanat, la vente directe de produits locaux, la qualification des restaurants et tous labels adéquats	3

Les activités agricole, maritime et artisanale locales et traditionnelles sont nombreuses sur le Grand Site, avec peu de liens directs avec une autre activité économique majeure qu'est le tourisme. Elles sont de plus encore insuffisamment exploitées des restaurateurs, peu porteurs aujourd'hui du caractère identitaire du territoire.



Favoriser la connaissance et la découverte de ces activités, et permettre aux visiteurs de s'approprier ces valeurs économiques du Grand Site, améliorerait l'accueil du public et favoriserait encore davantage les retombées locales.

Rappels des éléments de diagnostic :

- → Constats: Agriculture-Activité économique plus déconnectée de son terroir qu'autrefois; Manque de liens entre les secteurs économiques (tourisme/économie traditionnelles); Manque de valorisation des productions locales, notamment agricoles (avec une activité peu encline aux circuits courts); Un manque de valorisation globale et sur site des caractéristiques patrimoniales.
- \rightarrow Enjeux : Favoriser le développement d'une agriculture en lien avec son territoire, son terroir ; Créer des liens avec l'économie traditionnelle ; Valoriser davantage les produits locaux.

Actions déjà engagées par le passé et projets en cours, en lien avec le thème de la fiche

→ Actions déjà engagées et en cours : Communication sur la « gastronomie » et réflexions sur la valorisation des productions locales, MO Office de tourisme et des congrès de la Baie de St-Brieuc, s'inscrivant dans la Destination touristique ; Développement des circuits courts (restauration collective), MO Pays de St-Brieuc (SAGE) ; « L'huître fait son cinéma », MO Entreprise Nonnet ; Conduite d'un programme d'animations notamment relative à l'économie locale (visite d'exploitations agricoles, de sites conchylicoles, de la criée...), MO Syndicat mixte des Caps.

Finalité de l'action 22

Mieux connaître et valoriser davantage les produits identitaires, issus des productions agricoles, maritimes et de l'artisanat.

Descriptif de l'action 22

L'action consiste en :

- ✓ L'inscription du Grand Site dans les démarches existantes, menées aujourd'hui à des échelles plus larges et opérationnelles (SAGE Baie de St-Brieuc, Destinations touristiques...) :
- = Intégrer/développer et mieux faire connaître les processus de labellisation actuels, favoriser le développement des circuits courts, créer des actions de communication « gastronomie », fédérer les acteurs concernés...
 - ✓ Sur le Grand Site, l'identification des lieux d'intérêt et des professionnels intéressés par le projet, et mettre en place une stratégie locale de valorisation :

Mieux connaître et valoriser l'existant :

- Tirer profit des dynamiques existantes et notamment utiliser les bases de données déjà réalisées pour recenser les producteurs locaux et les actions déjà menées aujourd'hui mais méconnues en faveur des produits locaux ;
- Mieux faire connaître les activités et les actions déjà réalisées (développer les visites de sites...), aider à les valoriser (développer des évènementiels, colloques...), promouvoir les marchés artisanaux ;
- Structurer et dynamiser un réseau.

Mettre en place de nouvelles actions :

- Mettre en place un lieu d'accueil du public voir Action 17, éventuellement géré par une association de producteurs ;
- Créer et promouvoir une « route des saveurs » ; éditer des outils de communication spécifique à l'échelle du Grand Site (ex : cartographie thématique des sites visitables et des points de vente) ;
- Créer davantage de ponts entre les producteurs et les restaurateurs locaux ;
- A terme, imaginer une marque « Grand Site ».

Maîtrise d'ouvrage et partenaires associés

Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Rôle éventuel structure porteuse OGS (Acteur associé/Appui technique/Conduite action/Coordination)	
Grand Site ou Destinations touristiques	Partenaires économiques (chambres consulaires, représentants des producteurs locaux)	Conduite d'action ou Appui technique	

Calendrier prévisionnel				el	Coût estimé (Montants HT et hors	Partenaires financiers potentiels	
Avant 2015	2015	2016	2017	2018	2019	coût d'unité d'œuvre)	(hors financements ingénierie - Grand Site)
			*	*	*	frais de personnel uniquement pour animation réseau) + Voir fiche action 17 pour bâtiment Plurien	-